

OFFENSIVE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



OLIVIER VOGELSANG

La gauche et les syndicats ont défendu leur position en faveur d'un fonds climat, qui sera soumis au verdict des urnes le 8 mars. La question de la création d'emplois durables est au cœur de l'engagement d'Unia. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Rendre l'avenir désirable

Sonya Mermoud

Un enneigement qui se réduit comme peau de chagrin, des sols craquelés par la soif sous les effets de sécheresses estivales accrues, des nuits tropicales répétées, une multiplication d'épisodes de courtes mais d'intenses et violentes précipitations: voilà les menaces qui pèsent sur la Suisse particulièrement exposée au changement climatique. Selon le dernier rapport de l'Office fédéral de la météorologie paru à la fin de l'année dernière, l'ampleur du réchauffement dans nos frontières, frôlant les 3°C supplémentaires, est deux fois supérieure à la moyenne mondiale. Une situation qui nécessite une politique autrement plus ambitieuse que celle menée par les autorités. Le gouvernement et le Parlement à majorité bourgeois refusent pourtant d'en faire davantage. Et rejettent l'initiative en faveur d'un fonds climat sur laquelle nous voterons le 8 mars. Pour mémoire, ce texte porté par les partis écologistes, la gauche, les syndicats et des scientifiques, préconise, jusqu'en 2050, un investissement annuel de la Confédération de 0,5% à 1% du PIB,

soit entre 3,9 et 7,8 milliards de francs contre les 2 milliards actuels. Rien d'excessif vu l'importance de l'enjeu, vital. Et des projets concrets à la clé sans toucher au portefeuille des citoyens. Ni taxes ni impôts supplémentaires ne viendront fragiliser leur pouvoir d'achat. Le montant proposé doit servir à la réduction des gaz à effet de serre, le développement de panneaux solaires, l'extraction et le stockage de CO₂, et la promotion de la biodiversité. Il s'agira d'isoler les bâtiments dont nombre d'entre eux sont aujourd'hui de véritables passoires énergétiques, d'installer des pompes à chaleur en remplacement de systèmes énergivores et polluants à mazout, de créer des parcs solaires, d'élargir le réseau de transports publics... Le fonds réclame par ailleurs le lancement d'une offensive en faveur de la formation, y compris continue, pour la mise en œuvre de ces mesures. Avec, non seulement, l'idée de bénéficier de compétences de spécialistes mais aussi d'éviter que des personnes passent entre les mailles du filet social. Un point majeur dans l'engagement syndical particulièrement attentif à la création d'emplois durables indispensables à la transition énergétique et à la nécessité de garanties de reconversions professionnelles.

Autant de visées qui font sens. D'abord parce que l'affolement des thermomètres se paie cash. Aussi bien d'un point de vue humain que

financier. Canicules et pollutions ont des effets délétères sur la santé, en particulier sur les personnes vulnérables. Entre éboulements, inondations, sécheresses... les dommages provoqués par la hausse des températures font aussi exploser la facture. L'anéantissement du village de Blatten, directement lié à la fonte du permafrost, n'en est qu'un triste et récent exemple. Les dégâts du dérèglement climatique sont évalués aujourd'hui à un milliard de francs par an. Mais ce montant pourrait bien exploser - 34 milliards de francs annuellement d'ici à 2060, de l'aveu même du Conseil fédéral. Les adversaires du fonds jugent pourtant son coût trop élevé. Mais ne recignent pas à valider la dépense de deniers publics pour des postes autrement moins importants... Et ce alors que la mission de l'Etat est de protéger ses citoyens.

Dans ce contexte, dire oui au fonds climat, c'est se montrer responsable, investir dans l'économie locale et circulaire, défendre notre indépendance énergétique. C'est réitérer notre volonté de tenir les engagements de la Suisse signataire des Accords de Paris qui a promis d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Un objectif irréaliste en l'état. Et c'est surtout s'engager pour les générations futures. Penser à l'héritage laissé à nos enfants et petits-enfants en tentant de corriger le tir pour que l'avenir reste un tant soit peu désirable. ■

PROFIL



Antoine Lavorel,
drogué à la nature.

PAGE 2

CONSTRUCTION

La Convention nationale dans le détail.

PAGE 3

SANTÉ

La volonté populaire ignorée.

PAGE 5

INTERVIEW

Les défis de l'année selon Vania Alleva.

PAGE 7

Sonya Mermoud

Rien ne rend plus heureux Antoine Lavorel qu'une vie menée en extérieur, au rythme du sauvage. Une existence faite d'affûts et de bivouacs, de patience et de solitude, d'observations et d'écoutes. Avec l'espoir d'apercevoir la truffe bariolée d'un blaireau, l'élegant et furtive silhouette d'un lynx ou la majestuosité d'un faucon pèlerin. Et d'immortaliser, caméra au poing, l'enchanteresse scène. Cette chasse soutenue aux images pour courtiser la chance se déroule tous sens en éveil, à l'aube ou au crépuscule. «Ce sont les seuls moments où s'entrecroisent les mondes des humains et des bêtes. Nous ne leur avons laissé de place que la nuit», souffre le Vaudois de 22 ans, comparant la vision d'un animal à une parenthèse magique. Une incursion dans un espace parallèle dont il prend souvent toute la mesure dans un second temps. En digérant ce moment «incroyable» qui le pousse à passer le plus de temps possible dehors dans l'espoir de le voir se répéter.

CHANGEMENTS NOTOIRS

«Si je ne vais pas régulièrement dormir à la belle étoile, ça tourne moins bien dans ma tête. Etre réveillé par le soleil, entendre les animaux... me fait un bien fou. Je suis un drogué à la nature», confie Antoine Lavorel, cheveux en brousse et regard rêveur, qui s'est donné pour mission de rendre compte de sa beauté. Et de l'impérative nécessité de la protéger. Le photographe mise sur ses magnifiques images et vidéos diffusées sur les réseaux sociaux pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de préserver ce monde. Car, en dépit de sa jeunesse, le talentueux passionné a déjà assisté à des changements notoires. Les populations de bouvreuils admirés adolescent ont drastiquement diminué. Les sécheresses estivales ont eu raison des viornes obiers. Le nombre de merles qui se régalaient de pommes du verger, de grives, d'étourneaux se révèle en chute libre... Mais pas question de se laisser gagner par l'écoanxiété, «qui inhibe la volonté de se battre et paralyse les actions». «Cette situation m'affecte. Mais je me prémunis en gardant le contact avec le sauvage, en témoignant et en faisant ma part», réagit le photographe, soulignant aussi les bonnes nouvelles, comme le retour du lynx ou de la chevêchette. Et l'homme, d'une nature assez optimiste, présentant, dans ses vidéos, les bons gestes propres à favoriser la biodiversité. D'autant plus si l'on dispose d'un bout de terre.

LE JARDIN, TERRAIN D'OBSERVATION

Choix de plantes et d'arbres varié, installation de nichoirs, creusement de mares propres à attirer les grenouilles... «On peut avoir un véritable impact sur un petit terrain en en devenant le gardien. Et la vie revient», s'enthousiasme Antoine Laborel. Et de citer en exemple le jardin de ses parents résidant à L'Abergement, dans la campagne vaudoise, et attirant en

cette journée tempérée de décembre nombre de mésanges, occupant vergers et mangeoire. «Mes parents, biologistes, m'ont ouvert les yeux et initié avec douceur. Enfant, j'attrapais les tritons dans l'étang. J'observais les libellules et les oiseaux à l'aide de jumelles reçues à l'âge de 6 ans. Et qui me faisaient un peu mal à la tête. Je consignais des informations dans un petit carnet. J'ai commencé par guetter les blaireaux. Avant de me tourner, dans le bois voisin, vers les chevreuils, mon appareil de photo à la main.» Un souvenir qui dessine un sourire. «J'étais alors mauvais en approche et en camouflage. Mais les animaux, à force, se

sont habitués à ma présence. A 12 ans, j'inaugurais ma première tente d'affût.» Le chemin esquissé se confirme. Sous le charme, le naturaliste et photographe en herbe rêve d'en faire un métier. Et son tempérament, posé, s'accorde bien aux impératifs de la voie choisie.

EXPÉRIENCE GÉNIALE

Antoine Lavorel suit l'école d'arts appliqués de Vevey. Et, durant les vacances d'automne 2020, tente un coup de poker: envisageant de se rendre à vélo dans les Vosges, il écrit au photographe français Vincent Munier. «Comme de nombreuses personnes, j'étais fasciné

par son travail. Je l'ai sollicité sans trop y croire. Contre toute attente, il m'a accueilli une semaine durant», relate le jeune homme, se souvenant encore de sa crainte de toquer à sa porte... «Mais on s'est bien entendu. Nous sommes allés ensemble sur le terrain en quête d'indices de gélinottes.» Un an plus tard, le Vaudois part de nouveau en petite reine rejoindre son mentor pour un stage de cinq mois. «C'est un homme très humble, accessible. Il m'a proposé en 2023 de travailler comme caméraman chef opérateur pour son film», raconte l'ancien élève, qui garde de cette expérience toute une gamme d'émotions, passant des fous rires à

des moments plus difficiles. «C'était génial», assure celui qui a repris le cours de ses activités, entre expositions de photos, vidéos et conférences.

CROISSANCE INSENSE

Fasciné par toutes les espèces, Antoine Laborel n'en a aucune de préférée. Et confie se laisser aussi bien séduire par le manège d'une modeste fourmi que par le mythique lynx. Alors que le son qu'il apprécie le plus se conjugue avec le chant du grand corbeau. «Dans le froid, dans la brume, son cri perce, magique. C'est le gardien de la forêt, l'œil du Jura», image le photographe, des étoiles dans les yeux. Et l'homme de déplorer la coupe trop souvent opérée avec la faune sauvage, des décisions politiques en matière de nature absurdes, et un système capitaliste catastrophique. «Dans un monde fini, la croissance infinie n'a aucun sens.» Dans ce contexte, Antoine Lavorel insiste encore sur le fait que nous pouvons tous, à notre niveau, nous rendre utiles à la cause environnementale. Et appelle chacun à garder sa capacité de s'émerveiller intacte. Lui l'a chevillée au corps. D'ailleurs, questionné sur l'animal qu'il aimeraient être, il mentionne une libellule, un papillon ou un cloporte. «Quitte à changer, je serai un insecte. Il perçoit le monde d'une manière tellement différente de la nôtre», s'enthousiasme Antoine Lavorel, inspiré par toutes les facettes du vivant... ■



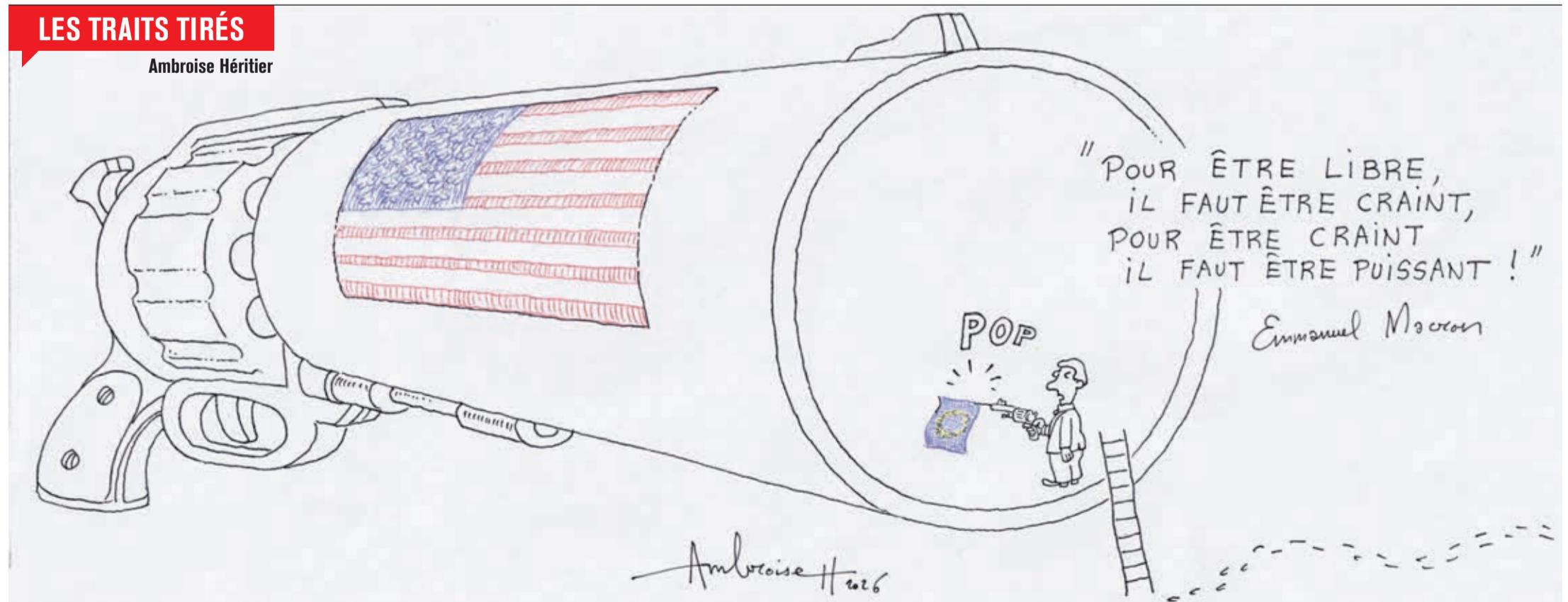
Antoine Lavorel passe des heures à observer la nature et confie se laisser aussi bien séduire par le manège d'une modeste fourmi que par le mythique lynx.

«JE SUIS UN DROGUÉ À LA NATURE»

Photographe et vidéaste animalier, Antoine Lavorel a participé à la réalisation du dernier film de Vincent Munier, *Le chant des forêts*. Une ode à la nature, source d'émerveillement quotidien du Vaudois.

LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier



«ENFIN DES PAS EN AVANT DANS LA CONSTRUCTION»

NÉGOCIATIONS La nouvelle Convention nationale a été validée par les délégués de la Société suisse des entrepreneurs. Les délégués d'Unia se prononcent le 24 janvier. Retour sur le contenu détaillé de cet accord.

Manon Todesco

Réunis le 17 décembre en assemblée extraordinaire, les délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont donné leur feu vert à la nouvelle Convention nationale (CN) négociée le 12 décembre. Pour bref rappel, la SSE, Unia et Syna sont parvenus à un accord après dix rondes de négociations très intenses, évitant de justesse le vide conventionnel pour 2026. Si les conférences professionnelles des deux syndicats valident elles aussi cette solution fin janvier, 80 000 travailleurs de la construction auront réussi leur pari en obttenant des horaires plus favorables et davantage d'argent dans le porte-monnaie.

Simon Constantin, membre de la direction du secteur Construction à Unia, nous détaille le contenu de l'accord récemment négocié.

DÉPLACEMENT DÉDOMMAGÉ

D'abord, la nouvelle CN proposera des améliorations en matière de temps de travail et de planification du travail. «Le temps de déplacement sera comptabilisé dans le temps de travail à partir d'une certaine durée, explique Simon Constantin. Une solution solide pour limiter la durée des journées de travail. En parallèle, entrera en vigueur une indemnité de chantier qui viendra dédommager tous les travailleurs.»

Concrètement, l'indemnité de chantier de 9 francs par jour compensera les 20 premières minutes de déplacement et les frais liés à la pause du matin. Au-delà, le temps de déplacement sera payé au salaire de base, et il comptera comme heures supplémentaires à partir d'une heure de déplacement par jour. «La fin des 30 minutes de déplacement gratuites est un véritable changement de paradigme pour la construction.»

LIMITER LES JOURNÉES À RALLONGE

A partir du 1^{er} janvier 2027, un nouveau modèle de temps de travail sera possible, mais optionnel, à savoir la planification constante. «Il s'agit de planifier toute l'année des journées de 8,1 heures de travail au lieu de 7h30 en hiver et 9h en été, afin de limiter les longues journées en période estivale», souligne le responsable syndical. Un modèle inspiré du Valais, qui a fait ses preuves.

Enfin, la réglementation des heures supplémentaires sera simplifiée et il sera possible de créer un compte de vacances supplémentaires pour les employés qui souhaitent cumuler des heures. «Jusque-là, les heures supplémentaires étaient entre les mains des employeurs qui décidaient de manière unilatérale si elles seraient payées, compensées en temps et, surtout, quand. Désormais, les travailleurs



Les maçons se sont mobilisés en masse pour une Convention collective de travail améliorée comme ici à Lausanne, le 17 mai 2025.

pourront décider du sort de la moitié de leurs heures supplémentaires: ils pourront soit demander à ce qu'elles soient payées, compensées ou mises sur un compte de vacances sur le long terme pour des projets de voyage, de congés ou de formation.»

MÉCANISME SOLIDE

La nouvelle CN a été conclue pour une durée de six ans, de début 2026 à fin 2031. Les syndicats ont accepté une durée conventionnelle plus longue que d'ordinaire en contrepartie de la compensation automatique du renchérissement jusqu'à 2% par an. Il n'y aura donc plus de négociations salariales durant cette période, sauf si l'inflation

dépasse ce taux. Une très bonne solution qui sécurise le pouvoir d'achat des travailleurs de la branche sur six ans, estime Simon Constantin.

ATTRACTIVITÉ BOOSTÉE

Enfin, il est important d'insister sur ce qui a été écarté. «Nous avons réussi à balayer les revendications patronales qui visaient à travailler plus pour gagner moins, comme la généralisation du travail du samedi sans compensation, la baisse des salaires pour les jeunes travailleurs ou encore la suppression de la protection contre le licenciement des travailleurs âgés.» De leur côté, les syndicats n'ont pas réussi à obtenir gain de cause sur le

paiement de la pause du matin, ni sur la baisse générale du temps de travail. «L'accord est bon, juge le syndicaliste. Nous avons enfin fait des pas en avant et sommes contents de présenter cette solution. On peut dire qu'elle va renforcer l'attractivité de la branche, et c'est ce pour quoi les maçons nous ont mandatés. La garantie de la compensation du renchérissement et les améliorations sur le temps de déplacement permettent de régler des problèmes de longue date.»

Les délégués d'Unia se prononceront le 24 janvier. Ceux de Syna ont déjà approuvé l'accord. ■

Augmentations de salaires: encore un effort!

RÉMUNÉRATIONS Malgré de légères hausses dans certaines branches, Unia juge le bilan intermédiaire des négociations salariales décevant.

Antoine Grosjean

Patrons, encore un effort! Voilà, en substance, le mot d'ordre d'Unia, qui tire un bilan intermédiaire mitigé des négociations salariales 2025-2026. Le syndicat reconnaît que celles-ci ont permis d'améliorer le sort de nombreuses personnes, en compensant le renchérissement et en augmentant légèrement les salaires. Mais



Unia revendique une hausse généralisée des salaires de 2% à 2,5%, estimant le besoin de rattrapage important.

il regrette que ces hausses ne soient pas généralisées.

Beaucoup de salariés obtiennent en effet jusqu'à 1% d'augmentation, ce qui, compte tenu de la faible inflation de 0,2%, représente une petite amélioration des salaires réels. «Mais il n'y a pas de quoi bondir de joie, nuance Unia dans un communiqué. Depuis plus de dix ans, les salaires réels stagnent, alors que les loyers et les primes d'assurance maladie ne cessent d'augmenter. Les accords salariaux conclus ne sont pas suffisants pour rattraper le retard accumulé. De nombreuses entreprises ne font même pas profiter les employés de l'augmentation annuelle de la productivité d'environ 1%.»

LES NÉGOCIATIONS QUI ONT ÉCHOUÉ

Le syndicat se dit particulièrement choqué de voir que certains employeurs mettent les pieds au mur. Coop ou Fenaco, par exemple, voulaient privilégier des hausses de salaire individuelles - autrement dit à la tête du client - ce que leurs personnels respectifs ont jugé inacceptable. Chez Fenaco, c'est la quatrième année consécutive que les négociations salariales échouent. Chou blanc aussi chez le géant de la pharma Roche, où il était question d'augmentations individuelles de seulement 0,8%. Echec également dans la construction métallique, sauf dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Chez Nestlé, sur le

site de Lausanne et chez Nespresso, les salariés n'obtiennent rien, même pas la compensation du renchérissement. Sinon, dans l'industrie, les résultats restent modestes jusqu'ici. Dans la Convention collective de travail (CCT) MEM (Machines, équipements électriques et métaux), les salaires minimums n'augmentent que de 0,1%. Dans l'horlogerie, le renchérissement est compensé. Quant à Novartis, il accorde seulement 0,8% à 1,2% d'augmentation générale, malgré des bénéfices élevés, et 100 francs par mois pour tous les employés ne gagnant pas plus de 85 000 francs.

CEUX QUI S'EN SONT MIEUX

Côté bonnes nouvelles, les salaires minimums augmenteront de 1% dans les shops de stations-service, de 1,1% dans la location de services et de 0,2% dans l'hôtellerie-restauration. Mais c'est dans le nettoyage et la sécurité qu'on note le plus de progrès. En Suisse alémanique, les salaires minimums seront réhaussés de 3% dès janvier dans le nettoyage et, dans les services de sécurité privés, les salaires minimums des personnes payées à l'heure seront majorés de 2%, ce qui concerne près des deux tiers de tous les employés de la branche. Comme quoi, les syndicats ne demandent pas la lune! Rappelons qu'Unia revendique de 2% à 2,5% de hausse des salaires effectifs pour toutes et tous.

BRÈVE

SÉCURITÉ PRIVÉE: SALAIRES MINIMUMS AUGMENTÉS

Les syndicats Unia et Syna, et l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS) prolongent la déclaration de force obligatoire (DFO) de la Convention collective de travail (CCT) Sécurité d'une année supplémentaire. Les salaires minimums des employés rémunérés à l'heure seront augmentés de 2% dès le 1^{er} janvier 2026. «Ce signe de reconnaissance aide concrètement les collaborateurs et doit contribuer à améliorer la qualité des prestations de sécurité privée», estiment les partenaires sociaux dans un communiqué commun.

Grâce à cette prolongation sans interruption de la DFO, toutes les entreprises de sécurité comptant au moins dix employés doivent continuer de respecter des normes minimales en matière de salaires, de frais, de formation et d'horaires de travail. «Il s'agit là d'un signal important pour l'ensemble de la branche, qui renforce la sécurité juridique, se réjouissent les signataires de la CCT Sécurité. Il appartient désormais aux cantons et surtout aux commissions tripartites de se mobiliser enfin dans ce domaine.» Les partenaires sociaux en appellent donc «au sens des responsabilités des autorités et les invitent à approuver la demande de la DFO facilitée de CCT Sécurité». Par ailleurs, les syndicats et l'AESS soulignent travailler à la révision et à l'amélioration de la convention, «qui doit ouvrir la voie à une revalorisation de la branche, à une amélioration des conditions de travail, et à une standardisation et une augmentation de la qualité des prestations et des contrôles de la CCT». ■ AA

Résultats détaillés par branche:
unia.ch/fr/actualites/article/a/23794



COMMENT ENQUÊTER EN FÉMINISTE

MÉDIAS Des journalistes françaises spécialisées dans les affaires de violences sexistes et sexuelles ont partagé leur expérience et leurs méthodes lors d'une table ronde passionnante à Genève.

Textes Manon Todesco

Comment enquêter sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)? Quel rôle les médias jouent-ils dans la révélation et la compréhension de ces violences? A l'occasion du festival genevois Les Créatives en novembre dernier, une table ronde a eu lieu sur le thème «Investiguer et médiatiser les violences sexistes et sexuelles» en présence de deux journalistes françaises spécialisées dans ce domaine ainsi que de l'actrice Anna Mouglalis, l'une des voix fortes du mouvement #MeToo dans le cinéma français. Les invitées ont partagé la rigueur, l'éthique et l'humanité qui s'imposent quand on investigue sur les VSS: un journalisme exigeant, engagé et nécessaire.

TRAVAIL D'INTUITION

«On travaille sur les VSS comme on le fait sur les enquêtes policières ou politiques: on va avoir une alerte, une intuition ou une piste et on tire les fils», explique Marine Turchi, journaliste à *Mediapart* qui a révélé notamment les affaires Depardieu et Adèle Haenel. «C'est une activité méticuleuse qui demande beaucoup de temps et de tact pour faire émerger la parole. Cela est invisible mais existe en amont, entre le recueil des témoignages et leur vérification.»

Justement, comment vérifier une parole dans les cas de VSS? Si la journaliste admet que les vidéos sont rares, il y a souvent plein d'autres manières de trouver des preuves. «On demande aux victimes à qui elles en ont parlé, et on retrouve souvent des traces écrites de ces confidences. Il faut aller chercher ces paroles, dans les mails, les messages. Dans l'affaire Adèle Haenel, on avait une lettre d'amour du réalisateur mis en cause, Christophe Ruggia.»

GRANDE RESPONSABILITÉ

Marine Barbier, journaliste spécialisée sur les questions judiciaires notamment pour *L'Humanité* et, aujourd'hui, cofondatrice de la revue *La Déferlante*, reconnaît que la presse n'est pas toujours exemplaire dans le traitement des VSS et souligne l'importance d'enquêter en féministe. «On part du principe de base du "Je te crois" et on leur laisse le droit de se retirer à tout moment. On leur fait relire leurs citations. En revanche, on leur explique aussi qu'on doit faire notre travail d'enquête pour démontrer que ce qu'elles disent est vrai, et ça, c'est important. Ce n'est pas qu'on ne les croit pas, mais on

doit apporter des éléments probants.» Expliquer aux victimes la façon de travailler est crucial. «Nous avons une grande responsabilité de les amener dans l'arène médiatique, souligne Marine Turchi. Parfois, certaines d'entre elles nous demandent un droit de regard sur les déclarations de l'accusé, requête à laquelle on ne peut pas accéder.» Le contradictoire est une phase à part entière dans l'investigation. «C'est une obligation déontologique qui apporte énormément à l'enquête. Les 90% du temps, les mis en cause refusent de s'exprimer, mais on les contacte systématiquement, à plusieurs reprises, et s'ils ne répondent pas, on finit toujours par leur envoyer des questions. Ils disent souvent qu'ils les ont reçues la veille de la publication, mais c'est faux. On se retrouve souvent face à un mur et, la plupart du temps, leur communication se résume à un démenti de quelques lignes rédigé avec un avocat.»

ON RACONTE QUOI?

Chaque année, *Mediapart* reçoit des milliers de dossiers concernant les VSS. Quelles sont les boussoles pour orienter les choix des journalistes sur les affaires à traiter? Il y a des critères à prendre en compte sur les personnes concernées: la durée des faits, leur gravité, etc. Quoi qu'il arrive, le journal français préfère mener sa propre enquête. «Le pénal ne doit pas être notre boussole, soulève Marine Turchi. On ne va pas conditionner le traitement d'une affaire dans nos colonnes à une plainte en justice. Il faut sortir de cette logique et tenir compte de la question éthique. Prenons l'exemple de l'affaire Darmanin, qui a abouti à un non-lieu: même si le viol n'a pas été retenu, est-ce que, pour autant, c'est un comportement digne d'un éléphant de demander des faveurs sexuelles en échange d'aide?» De la même manière, les affaires Weinstein ou Patrick Poivre d'Arvor (PPDA) ne peuvent pas être le curseur des futures affaires à traiter. «Après cela, on raconte quoi maintenant?» demande Marine Barbier. On a senti une certaine lassitude après #MeToo, car les VSS sont devenues tristement bancales. Mais le chemin parcouru est énorme, beaucoup plus de médias parlent de VSS, mais aussi des discriminations en général.»

PROCÈS BÂILLONS

La journaliste, qui a écrit pendant des années sur le Front national, a souvent été attaquée en justice, mais jamais pour ses articles en lien avec le



La problématique des violences sexistes et sexuelles fait l'objet de dénonciations régulières comme lors de cette manifestation organisée en novembre dernier à Lausanne.

mouvement #MeToo. C'est ce qu'on appelle les procès bâillons, dont le but est de faire taire les voix qui dérangent. «Les VSS, c'est une prise de risque pour nous, donc quand on se prend des procès pour diffamation, c'est très compliqué», commente Marine Barbier, qui rappelle l'affaire Denis Baupin, ancien député écologiste, qu'elle avait suivie. «Il avait poursuivi en diffamation les femmes qui l'accusaient d'agression sexuelle ou de harcèlement, ainsi que les médias qui avaient relayé leurs témoignages. Ce sont donc les victimes qui se sont retrouvées sur le banc des accusées. Pour finir, cela s'est retourné contre lui, car il a été débouté, condamné pour procédure abusive et contraint de verser

500 euros à chaque prévenue. C'était mémorable.» Souvent aussi, les accusés retirent en catimini leur plainte pour diffamation...

DÉFIANCE

Le paradoxe, c'est que la justice n'a jamais été autant saisie pour des affaires de VSS que ces dernières années et, en même temps, il y a une grande défiance envers elle, sans doute parce que l'immense majorité des plaintes n'aboutissent pas. Parfois, les victimes préfèrent passer par la médiatisation de leur histoire que par la plainte pénale. Dans son livre *Faute de preuves: enquête sur la justice face aux révélations #MeToo*, Marine Turchi explique que les victimes partent du principe que la

justice les ignore, donc elles ignorent la justice. «Notre rôle de journaliste n'est pas de qualifier les faits, ni de condamner qui que ce soit. On ne se substitue pas, mais la justice peut se saisir de notre travail et ouvrir une enquête.» C'est ce qu'il s'est passé dans l'affaire Adèle Haenel ou après la publication du livre de Camille Kouchner, *La famille grande* (Editions du Seuil). Libérer la parole encourage aussi les autres victimes à parler et à lever le voile sur des grosses affaires. «Dans le cas PPDA, il a suffi qu'une première femme prenne la parole et, ensuite, des dizaines ont parlé.» ■

REFUSER DE SE TAIRE, COÛTE QUE COÛTE

Actrice, réalisatrice et militante féministe, Anna Mouglalis était aussi présente à la table ronde. En France, elle s'est affirmée comme l'une des figures de proue du mouvement #MeToo et dénonce les violences sexistes et sexuelles dans le milieu du cinéma. Elle a témoigné dans trois enquêtes, notamment contre le réalisateur Philippe Garrel, en 2023, dans les colonnes de *Mediapart*. «Tout le monde savait, entend-on dans le cinéma, mais la majorité ne témoigne pas. Avant le procès, il m'a appelée pour me demander de ne pas témoigner, me disant qu'il avait un film précieux qui allait sortir, et que ma parole aurait du poids. Je dois avouer qu'il a réussi à me faire hésiter. Et quand je l'ai recroisé, je me suis sentie coupable, alors que c'est lui qui devrait ressentir ça.» L'actrice raconte avoir été blacklisted de plusieurs cercles depuis son engagement. «On prend beaucoup de risques pour notre carrière en nous exposant, et on

le paie très cher parfois, voilà pourquoi la plupart des gens se taisent. On manque d'ailleurs cruellement de paroles d'hommes, qui voient tout autant que nous ce qu'il se passe en coulisses.»

Anna Mouglalis a aussi témoigné contre le réalisateur Jacques Doillon, d'abord accusé de viols par l'actrice Judith Godrèche, puis par d'autres femmes. «Il était chez moi une fois, ma famille était présente, et il a essayé de m'embrasser, je n'ai pas porté plainte sur le coup car, hélas, c'était banal.»

La militante est à l'origine d'une tribune parue dans *Le Monde*, qui réclame une loi intégrale contre les VSS pour stopper l'impunité judiciaire. «En général, une actrice décroche le rôle quand le réalisateur est séduit, mais on ne vient pas pour séduire, on vient pour jouer, c'est là le gros problème», avait-elle déclaré dans la presse française. ■

ÉCLAIRAGE

DE L'INTÉRÊT D'ÉTENDRE UNE CONVENTION COLLECTIVE

Antoine Grosjean

Qu'est-ce qu'une convention collective déclarée de force obligatoire? C'est une convention qui s'applique à toute une branche professionnelle - dans tout ou partie du pays - et pas seulement aux syndicats et aux associations patronales qui l'ont signée. On parle aussi de convention collective de travail (CCT) étendue. Cela signifie que toutes les entreprises actives dans cette branche, sans exception, ont l'obligation légale de se conformer aux règles fixées dans ce texte (en matière de salaires, de temps de travail, etc.), même si elles ne sont

pas membres de la ou des associations patronales qui ont participé aux négociations.

Quels sont les critères pour pouvoir étendre une CCT? Pour cela, il faut que les parties signataires de la convention, syndicats et patronat, soient d'accord sur l'extension. Si l'intérêt semble évident du côté syndical, afin de garantir les mêmes droits pour tous, du côté patronal on peut y voir une manière d'empêcher la concurrence déloyale, en fixant les mêmes règles pour toutes les entreprises. Si les deux parties sont d'accord entre elles, encore faut-il que les entreprises signataires emploient plus

de 50% des travailleuses et des travailleurs de toute la branche.

Qui décide de déclarer une CCT de force obligatoire? Sur demande des parties signataires d'une convention collective, le Conseil fédéral rend un arrêté d'extension, après avoir vérifié que les critères sont remplis. La procédure peut prendre entre deux et trois mois. Si un seul canton est concerné, c'est son Conseil d'Etat qui prend cette décision, qu'il doit ensuite faire valider par le Conseil fédéral. Toute demande d'extension doit être publiée et peut faire l'objet d'un recours. Quand elle constate

une sous-enchère salariale récurrente et des abus répétés dans les conditions de travail d'une branche, une commission paritaire peut aussi, avec l'accord des parties signataires, demander elle-même qu'une CCT soit déclarée de force obligatoire. ■



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LES URNES

VOTATIONS La Suisse se prononcera le 8 mars sur le fonds climat. Défendue par la gauche et les syndicats, cette initiative demande que la Confédération investisse dans la transition énergétique, sans toucher au pouvoir d'achat.

Textes Aline Andrey

Une Suisse climatiquement neutre d'ici à 2050. C'est ce qu'a voulu la population en acceptant la Loi sur le climat et l'innovation, en 2023, et la loi sur les énergies renouvelables en 2024. Mais il sera impossible d'y arriver sans un fonds climat. C'est le message martelé par le comité d'initiative qui réunit Verts, socialistes, syndicats, organisations écologistes, Parti évangélique et Jeunes vert-libéraux. Ils appellent à voter oui, le 8 mars prochain, à l'objet intitulé «Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement». Lors d'une conférence de presse le 13 janvier, ils ont rappelé ce constat: «En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par les effets de la crise climatique: nos glaciers fondent, les journées de canicule, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient. Elle se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, en affichant déjà 2,9°C de plus qu'à l'ère pré-industrielle.» La catastrophe de Blatten n'est que la pointe de l'iceberg.

AUTONOMIE DE LA SUISSE

Le texte de l'initiative stipule que la Confédération devra investir chaque année 0,5% à 1% du PIB (entre 4 à 8 milliards de francs), dans la transition énergétique, la rénovation des bâtiments et le passage à des technologies respectueuses du climat. Il indique aussi que «le financement et la mise en œuvre des mesures doivent être socialement équitables».

Le fonds climat, comme l'explique Lisa Mazzone, présidente des Vert-e-s suisses, permettrait de soutenir l'asainissement énergétique du million de bâtiments qui en a besoin, créant ainsi de l'emploi (lire ci-contre). De

nouvelles liaisons ferroviaires pourraient aussi être réalisées, tout comme le verdissement des villes pour éviter les îlots de chaleur. «Chaque franc investi pour le climat rapporte davantage à l'économie et à la société», assène-t-elle.

Cédric Wermuth, coprésident du PS suisse, explique: «Seuls les Etats qui renoncent aux énergies fossiles peuvent éviter de rester des pions sur l'échiquier géopolitique. Au lieu d'investir cet argent en Suisse, nous continuons à envoyer chaque année des milliards à l'étranger pour acheter du pétrole et du gaz. L'initiative «pour un fonds climat» nous permet enfin de moderniser les infrastructures suisses de manière socialement acceptable et avec la force nécessaire.»

Vice-présidente de l'USS et présidente d'Unia, Vania Alleva met en exergue ces entreprises suisses qui, dans le cadre de l'accord douanier avec les Etats-Unis, sont prêtes à investir 200 milliards de dollars (160 milliards de francs). «Cette somme permettrait de financer un fonds climat pendant vingt à quarante ans! Il est temps de donner un coup de pouce à la protection du climat et à l'économie nationale.»

LA CRISE CLIMATIQUE COÛTE DÉJÀ

Du côté des opposants, les partis de droite, le Parlement et le Conseil fédéral à majorité bourgeoise, on soulève notamment le spectre de la hausse des impôts. Ce que refutent les initiateurs. Le fonds climat ne prévoit «aucun nouvel impôt ni aucune nouvelle taxe». Les effets négatifs de la crise climatique sont déjà coûteux financièrement, à hauteur de près d'un milliard de francs par an, mentionne le comité d'initiative. Même le Conseil fédéral, pourtant contre l'initiative, indique des coûts de l'ordre de 34 milliards de francs par an d'ici à 2060.



Le 13 janvier, lors d'une conférence de presse à Berne, les partisans de l'initiative «pour un fonds climat» ont rappelé l'importance d'investir dans la transition énergétique.

«Le GIEC estime que 2% à 4% du PIB mondial doivent être investis chaque année pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Comme la plupart des pays riches, la Suisse n'investit pas à cette échelle, analyse Anthony Patt, professeur de politique climatique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Pourtant, il est prouvé que les aides publiques, telles que celles prévues par l'initiative

«pour un fonds climat», sont efficaces, nécessaires et justes.» Même l'ancien vice-président de la Banque nationale suisse, Jean-Pierre Danthine, soutient l'initiative. Fervent partisan du frein à l'endettement, qui a pour but de protéger les générations futures, il souligne que le fonds climat vise justement cet objectif. «Si nous voulons permettre à nos descendants de vivre aussi bien que nous,

des investissements sont nécessaires. Et plus nous agissons tôt, plus ces investissements seront rentables.» ■

Pour plus d'informations: fonds-climat.ch



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

LES SYNDICATS SOUTIENNENT LE FONDS CLIMAT

Lors de la conférence de presse à Berne, Vania Alleva, vice-présidente de l'USS et présidente d'Unia, a rappelé que les responsabilités et l'impact du réchauffement climatique sont inégaux. «Aujourd'hui, les 10% les plus riches sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, le réchauffement climatique touche beaucoup plus durablement les couches les moins aisées de la population, y compris en Suisse. En effet, ce sont surtout les personnes les moins bien payées qui sont exposées à des températures toujours plus élevées et à des risques naturels croissants dans le cadre de leur travail.» Elle ajoute: «Ceux qui travaillent à l'extérieur - sur les chantiers, dans l'horticulture, dans la sécurité ou dans la restauration estivale - sont directement exposés à la chaleur croissante et à la multiplication des phénomènes météorologiques

extrêmes. Cela augmente à la fois le risque d'accidents et les risques de maladies cardiovasculaires et de cancers de la peau..»

Pour la présidente d'Unia «une bonne politique climatique renforce l'économie locale, favorise l'innovation et crée des emplois de qualité dans des secteurs d'avenir. Elle se réjouit également du soutien à la formation et à la reconversion professionnelle prévue dans le fonds climat. Cette aide permettrait d'agir contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs de l'électricité, de la pose de panneaux solaires et des techniciens du bâtiment. Le fonds climat ouvre la porte à des investissements publics et privés urgents et nécessaires dans la protection du climat, mais sans peser davantage sur le pouvoir d'achat des salariés». ■

Soins infirmiers forts: les élus ignorent la volonté populaire

SANTÉ En commission du Conseil national, le projet de loi qui devait concrétiser le plébiscite populaire de 2021 a été vidé de sa substance. Colère des syndicats.

Antoine Grosjean

Tout ça pour ça. Il aura fallu attendre plus de quatre ans, depuis le référendum du peuple et des cantons en faveur de l'initiative «pour des soins infirmiers forts», avant que la deuxième étape de sa mise en œuvre soit enfin examinée par le Parlement. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la volonté populaire n'est pas respectée. Le projet de loi présenté par le Conseil fédéral - et déjà considéré comme trop timoré par l'Union syndicale suisse (USS) - a été vidé de sa substance par la majorité de droite de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N).

Pour rappel, l'initiative avait été approuvée le 28 novembre 2021 par 61% des votants et une majorité des cantons. Ce texte exigeait notamment des soins de haute qualité, l'amélioration des conditions de travail et des mesures pour remédier à la pénurie de personnel soignant. Entrée en vigueur

en 2024, la première étape a mis l'accent sur la formation. La deuxième, elle, doit porter sur les conditions de travail dans le secteur des soins infirmiers, qui se caractérise par une grande pénibilité en termes de charge et d'horaires de travail.

L'USS, soulignant que le personnel de santé avait émis des propositions d'améliorations «nécessaires, raisonnables et indispensables» au projet de loi «très insuffisant» présenté par le Conseil fédéral, regrette que la CSSS-N ait pris la direction opposée. Celle-ci, dénonce la faîtière, a «remanié la loi au point de la rendre méconnaissable, à quelques exceptions près, comme l'introduction de l'obligation de négocier des conventions collectives de travail».

Par exemple, la réduction de la durée maximale de la semaine de travail - qui est actuellement de 50 heures, soit beaucoup trop pour une activité aussi pénible, juge l'USS - est passée à la trappe. Tout comme, entre autres, la hausse du supplément salarial en cas de travail du dimanche et des jours fériés,

ou de changements de dernière minute dans les horaires.

«On se frotte les yeux pour y croire, écrit l'USS dans un communiqué de presse. Comment les responsables politiques du dossier peuvent-ils contourner ainsi le mandat confié par le peuple? Comment peut-on ignorer de manière aussi irresponsable les défis démographiques liés aux soins et faire preuve d'autant d'aveuglement face aux besoins urgents du personnel soignant?» Et de condamner un «éritable affront» fait à ces salariées et ces salariés soumis à un stress croissant.

«Le personnel des hôpitaux, des EMS et des services d'aide et de soins à domicile n'en peut plus. Il souffre d'épuisement, quand il ne change pas de métier. Ainsi, la crise des soins s'exacerbe et la sécurité d'approvisionnement est menacée», ce qui constitue un sujet de préoccupation majeur au sein de la population. L'USS compte désormais sur le plenum du National pour corriger le tir lors de sa session de printemps. ■



L'Union syndicale suisse dénonce un projet de loi très insuffisant.

«NOUS DEVONS DE PLUS EN PLUS LUTTER POUR DES ÉVIDENCES»

Présidente d'Unia, Vania Alleva dresse le bilan de 2025 et évoque les principaux défis qui attendent le syndicat cette année.

Propos recueillis par
Anne-Sophie Zbinden «Work»

QUESTIONS RÉPONSES

L'année a débuté de manière dramatique, avec la tragédie de Crans-Montana et l'enlèvement du président vénézuélien Nicolas Maduro par les Etats-Unis. Comment avez-vous commencé l'année 2026?

Disons que je suis pensif. La tragédie de Crans-Montana m'a d'abord laissée sans voix. Et les guerres, les violations mondiales du droit international et l'escalade toujours plus effrontée de la violence des autocrates de droite sont préoccupantes. Mais c'est précisément pour cette raison que nous devons maintenant mobiliser toutes nos forces. La solidarité, le travail syndical, l'action collective sont plus importants que jamais.

Revenons d'abord sur l'année dernière. En 2025, Unia a fêté ses 20 ans. Comment s'est déroulé cet anniversaire?

Nous avons célébré cet anniversaire avec un livre, une fête et un congrès à Brigue sous la devise «20 ans de force - ensemble pour la justice sociale». Unia est une réussite. C'est une force sociale qui donne une voix aux travailleurs. Et un pilier central du modèle suisse de régulation du marché du travail avec des contrats, des salaires minimums et la protection des salaires.

Qu'est-ce qui a particulièrement occupé le syndicat l'an passé?

Ce fut une année intense, marquée par des guerres mondiales, des conflits et une lutte des classes exacerbée par les classes supérieures. Mais la résignation et la peur n'ont pas leur place. Nous devons plutôt nous battre ensemble pour de meilleures conditions de salaire et de travail et pour le respect des droits fondamentaux. Dans les branches, les entreprises et dans la rue, nous avons repoussé les attaques contre les conditions de travail, les salaires et les conventions collectives de travail.

Quelles ont été les avancées concrètes dans les branches et les entreprises?

Unia a obtenu de nombreuses améliorations. Par exemple, avec le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) Coop. Celle-ci apporte des progrès en matière de salaires minimums et d'horaires de travail. Dans le secteur du nettoyage également, les salaires minimums augmentent avec la nouvelle CCT. Dans le secteur de la peinture et de la plâtrerie, la nouvelle CCT a aussi permis des avancées qui se traduisent entre autres par un temps de trajet rémunéré allongé et des suppléments pour le travail le samedi. Enfin, nous avons connu des mobilisations impressionnantes autour du renouvellement de la Convention nationale (CN) dans la construction. Les journées de protestation, auxquelles ont participé plus de 15 000 travailleurs du bâtiment, ont été décisives pour que les entrepreneurs renoncent à leurs revendications radicales et qu'une bonne solution soit trouvée, sur laquelle la conférence sectorielle doit encore se prononcer.

Pour la CN de la construction, il a fallu exercer une forte pression afin de parvenir à un accord presque à la dernière minute. Pourquoi?

L'attitude idéologique de la direction de l'association des entrepreneurs a considérablement compliqué les négociations. Ils sont venus avec des idées

absurdes de démantèlement et ne voulaient même pas discuter des améliorations qui s'imposaient depuis longtemps. Par exemple, l'adaptation de tous les salaires au renchérissement, les temps de trajet payés ou des horaires de travail qui ne rendent pas malades. Mais les entrepreneurs voulaient exactement le contraire.

Les négociations sont-elles devenues plus difficiles de manière générale?

Les discussions sont de plus en plus marquées par l'idéologie. Nous devons de plus en plus lutter pour des évidences. Le partenariat contractuel est une conquête importante dans ce pays. Mais parfois, nous sommes confrontés à des employeurs qui ont perdu de vue l'essentiel et qui préféreraient manifestement voir régner la loi de la jungle sur le marché du travail.

Et cela alors qu'il y a une grande pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Dans le secteur de la construction, dans plusieurs domaines industriels ou en matière de soins, de nombreux salariés quittent leur emploi en raison des mauvaises conditions de rémunération et de travail. La conséquence logique serait d'améliorer ces conditions. Mais, bien qu'irrationnel, c'est le contraire qui se produit. Pour retenir les gens dans ces secteurs, il faut pourtant créer des incitations et investir dans le personnel. Nombre de dirigeants veulent simplement toujours plus de profits.

Au niveau du recrutement des membres, comment Unia compte-t-il susciter l'intérêt d'un nombre accru de jeunes?

La majorité de nos membres ont entre 30 et 50 ans, et c'est une bonne chose. Mais bien sûr, nous aimerais compter plus de jeunes membres qui s'impliquent activement. C'est pourquoi nous sommes présents dans les écoles professionnelles avec des thèmes qui intéressent les élèves, comme la campagne pour huit semaines de vacances pendant l'apprentissage. Nous renforçons également la communication numérique dans les médias sociaux afin d'être encore plus présents sur les canaux où les jeunes s'informent.

Aujourd'hui, Unia est le plus grand syndicat de Suisse, un géant rouge. Comment parvient-il à réunir sous un même toit les nombreux intérêts divergents et l'éventail de sensibilités régionales?

La diversité est notre force. Nous avons une démocratie de base très vivante. Il y a beaucoup d'enthousiasme et d'énergie. Le Congrès a mis en évidence cette diversité. Il y a eu des discussions animées, parfois aussi des décisions serrées, mais toujours dans un climat très constructif. De tels débats sont nécessaires pour que nous puissions nous mettre d'accord sur des priorités communes.

Dans quels secteurs et quelles entreprises se situeront les priorités en 2026?

Nous voulons croître plus rapidement dans les professions des services et maintenir notre force dans la construction, l'artisanat et l'industrie. Le renouvellement de la CCNT dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est essentiel. Il s'agit de la plus grande CCT de Suisse. Les négociations étaient bloquées depuis 2019, mais elles avancent enfin de nouveau. Les autres priorités sont les soins de longue durée, les négociations CCT dans la menuiserie et la construction en bois ou encore les négociations CCT dans le second œuvre en Suisse romande.



Vania Alleva, à l'occasion de la conférence de presse sur le fonds climat, soutenu par Unia. La présidente a justifié cette position, rappelant les effets négatifs des canicules et des phénomènes météorologiques extrêmes pour les salariés travaillant à l'extérieur.

Une campagne prioritaire sera-t-elle menée l'année prochaine contre le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel?

Unia s'engage pour des lieux de travail exempts de harcèlement. Une personne sur deux a déjà été victime de harcèlement sur son lieu de travail. Cela doit enfin cesser. C'est pourquoi, au cours des deux prochaines années, nous sensibiliserons les écoles professionnelles, les lieux de travail et la population à ce sujet et montrerons aux femmes comment se défendre, quels sont leurs droits et où elles peuvent obtenir de l'aide.

Et que fait Unia en tant qu'employeur pour lutter contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail?

Unia applique une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel. Depuis des années, nous avons une charte que nous avons élaborée collectivement et qui sert à former tous les employés. Nous l'appliquons de manière cohérente.

Au niveau politique également, 2026 sera une année décisive. La lutte contre l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» de l'UDC, sur laquelle nous voterons probablement en juin, sera centrale. Pourquoi est-elle si dangereuse?

Elle porte atteinte non seulement aux droits fondamentaux, mais aussi à la protection salariale et aux droits de tous les travailleurs. C'est pourquoi cette initiative chaotique de l'UDC est extrêmement dangereuse. Tous les salariés suisses seraient mis sous pression, tout comme les conditions de travail. En effet, la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement visant à protéger les salariés suisses seraient supprimées. L'initiative menace les emplois et la prospérité du pays.

Une série d'interventions parlementaires sont aussi en suspens au Parlement, qui s'attaquent de front aux salaires et à la santé du personnel...

La majorité de droite au Parlement est déchaînée. Elle veut autoriser le travail le dimanche douze fois par an au maximum, au lieu de quatre actuellement, sans

qu'une autorisation soit nécessaire. Les travailleurs devraient pouvoir travailler jusqu'à 17 heures par jour. Les employeurs devraient même pouvoir ordonner le travail de nuit à court terme. Et en outre, les salaires minimums légaux devraient pouvoir être réduits. Nous disons clairement non à ces attaques contre la Loi sur le travail. Si nécessaire, nous irons jusqu'au référendum.

L'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» de l'UDC porte atteinte non seulement aux droits fondamentaux, mais aussi à la protection salariale et aux droits de tous les travailleurs

Et comment se poursuivent les négociations sur les Bilatérales III?

Nous avons négocié des mesures de politique intérieure visant à protéger les salaires dans le cadre d'innombrables groupes de travail. Ce sujet continuera de nous occuper. Car pour nous, une chose est claire: nous voulons une relation réglementée avec l'UE, mais pas à n'importe quel prix. Nous ne pouvons approuver les Bilatérales III que si les salaires et les droits des travailleurs sont suffisamment protégés par les mesures de politique intérieure. Le paquet de mesures est désormais soumis au Parlement, où l'on verra si nos lignes rouges sont respectées. Notre position en vue d'une votation populaire en dépendra.

L'initiative de l'UDC visant à réduire de moitié le financement de la SR sera soumise au vote le 8 mars. Pourquoi avons-nous besoin d'un média financé par des fonds publics?

Cette initiative populaire est radicale, car elle vise à supprimer le service public dans les médias. C'est extrêmement dangereux, car l'information indépendante est extrêmement importante pour la formation de l'opinion et pour la démocratie. En ces temps de populisme et de fake news,

nous avons particulièrement besoin d'un journalisme fiable. Nous devons repousser cette attaque. Sinon, nous risquons de connaître une évolution semblable à celle des Etats-Unis, où quelques grands capitalistes possèdent et contrôlent les principaux médias.

Le même jour, l'initiative sur le fonds pour le climat sera également soumise au vote. Pourquoi les syndicats la soutiennent?

La crise climatique touche durement de nombreux salariés. Ceux qui travaillent à l'extérieur - sur les chantiers, dans l'horticulture, dans la sécurité ou dans la restauration estivale - sont directement exposés à la chaleur et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Cela augmente à la fois le risque d'accidents et les risques de maladies cardiovasculaires et de cancers de la peau. C'est pourquoi il faut renforcer la protection du climat. Et celle-ci doit être mise en place. Pour cela, il faut davantage de spécialistes, et c'est pourquoi l'initiative prévoit des contributions à la formation initiale et continue ainsi qu'à la reconversion professionnelle. En outre, des investissements climatiques urgents et nécessaires pourraient être réalisés par les pouvoirs publics et les particuliers, sans peser davantage sur le pouvoir d'achat des salariés. Il est temps de donner un coup de pouce à la protection du climat et à l'économie nationale. Car le fonds pour le climat n'est pas seulement financé de manière équitable, il crée également plus d'équité.

Pour conclure: le monde semble bouleversé, une nouvelle ère de désordre mondial a commencé. Quels sont vos repères?

Ma boussole me dirige vers la solidarité, la communauté, l'équilibre social et la justice. Je m'appuie sur les droits fondamentaux et les mouvements collectifs. Je n'ai besoin ni de luttes idéologiques ni d'exclusion, mais de diversité et de débats constructifs. ■

Notre vidéo:
evenement.ch/videos



HOLCIM DEVRA RÉPONDRE DE SES ACTES

JUSTICE CLIMATIQUE Le Tribunal cantonal de Zoug a déclaré recevable la plainte déposée par quatre pêcheurs indonésiens contre le groupe cimentier. Une décision inédite.

Manon Todesco

C'est une décision historique pour la justice climatique en Suisse. Le Tribunal cantonal de Zoug a reconnu la recevabilité de la plainte déposée par quatre habitants de l'île indonésienne de Pulau Pari contre le groupe suisse Holcim, l'un des plus grands producteurs de ciment du monde. Pour la première fois, une juridiction suisse accepte d'examiner sur le fond une action en responsabilité liée aux changements climatiques visant une multinationale.

Pour rappel, la plainte a été déposée début 2023 par quatre pêcheurs et pêcheuses dont l'existence se trouve menacée par la montée des eaux et la multiplication des inondations sur leur île. Ceux-ci, soutenus par l'Entraide protestante suisse (EPPER), le European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) et l'ONG indonésienne WALHI via la campagne Call for Climate Justice, reprochent à la multinationale sa contribution massive aux émissions de CO₂ et demandent une indemnisation pour les dommages déjà subis, un soutien financier à des mesures de protection contre les inondations ainsi qu'une réduction rapide des émissions du groupe.

URGENCE RECONNUE

Lors d'une audience en septembre dernier, Holcim avait soulevé plusieurs objections procédurales, soutenant notamment que la protection du climat devait concerner exclusivement le débat politique et non les tribunaux. Le Tribunal cantonal de Zoug a rejeté cet argument, estimant que les décisions judiciaires ne se substituent pas aux politiques climatiques démocratiquement légitimées, mais qu'elles peuvent les compléter. Selon le tribunal, les plaignants disposent d'un «intérêt pressant

et actuel» à agir en justice, souligne l'alliance dans un communiqué de presse du 22 décembre. Il a reconnu que leur situation justifiait une protection juridique, leur subsistance étant directement menacée par les effets du changement climatique. «Les descriptions des plaignants montrent que leur intérêt pour des réductions d'émissions de la part d'Holcim est urgent et réel», indique la décision.

Le tribunal n'a pas non plus retenu l'argument selon lequel l'île de Pulau Pari serait de toute façon condamnée à disparaître. Il souligne au contraire que «chaque contribution individuelle est indispensable pour lutter contre les changements climatiques». L'argument selon lequel d'autres entreprises pourraient compenser une éventuelle baisse des émissions d'Holcim n'a pas davantage convaincu les juges, qui rappellent que le fait que d'autres acteurs agissent de

même manière similaire ne rend pas un comportement dommageable légitime.

PREMIER SOULAGEMENT

Pour les organisations de lutte pour les droits humains et la justice sociale, même si la procédure n'en est qu'à ses débuts, cette décision marque une étape importante, car elle signifie que les demandes des plaignants seront examinées sur le fond par la justice suisse.

Depuis l'Indonésie, l'une des plaignantes, Ibu Asmania, a elle aussi salué la décision. «Nous sommes très heureux. Cette nouvelle nous donne la force de poursuivre notre combat, rapporte le communiqué de presse. C'est une bonne nouvelle pour nos familles et pour nous.»

UN SIGNAL PLUS LARGE

Bien que cette affaire soit une première en Suisse, elle s'inscrit dans une évolution juridique plus large, ajoute l'alliance.

A travers le monde, de plus en plus de tribunaux reconnaissent la pertinence juridique des changements climatiques et la responsabilité potentielle des grands émetteurs de gaz à effet de serre. Evidemment, la décision du Tribunal cantonal de Zoug n'est pas encore définitive et peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour suprême du canton. Elle confirme néanmoins une tendance claire: il devient de plus en plus difficile pour les grandes entreprises de se soustraire à un examen judiciaire de leur responsabilité climatique en invoquant uniquement des arguments procéduraux.

Pour les organisations impliquées dans l'instruction, cette décision constitue un pas important vers une répartition plus équitable des coûts de la crise climatique et vers une reconnaissance du principe selon lequel les responsables majeurs doivent en assumer les conséquences. Affaire à suivre, donc... ■



Deux des plaignants réclamant justice devant l'usine du cimentier Holcim, à Eclépens. Pour la première fois, une juridiction suisse a accepté d'examiner sur le fond une action en responsabilité liée aux changements climatiques visant une multinationale.

BRÈVES

POUR UNE INTERDICTION TOTALE DE L'AMIANTE EN MALAISIE

Plusieurs organisations syndicales et de la société civile, dont l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), ont salué la nomination de YB Dato' Sri Arthur Joseph Kurup comme nouveau ministre malaisien des Ressources naturelles et de la Durabilité environnementale, mais l'ont aussi exhorté à finaliser sans délai l'interdiction totale de l'amiante en Malaisie. En effet, l'amiante amphibolique y est prohibé depuis 1999, mais le chrysotile reste autorisé au nom d'une «utilisation contrôlée», exposant travailleurs et populations à un cancérogène reconnu. L'OMS et l'OIT rappellent qu'aucun niveau d'exposition n'est sans danger. D'ailleurs, les maladies liées à l'amiante, notamment le mésothéliome, sont en hausse, avec 27 cas recensés en 2022, et les projections annoncent un quasi-doublement d'ici à 2045. Le coût économique est également pointé, avec trois dollars de dépenses de santé pour chaque dollar lié à l'usage de l'amiante. Les organisations saluent les avancées engagées sous l'ancien ministre Nik Nazmi Nik Ahmad et estiment que l'expérience juridique, économique et scientifique du nouveau ministre le place en position idéale pour résister au lobbying industriel. Elles demandent que l'interdiction totale soit adoptée avant 2027, accompagnée d'une coordination interministérielle renforcée, afin de protéger la santé publique et faire de la Malaisie un leader régional en matière de santé environnementale. ■ MT

INDUSTRIE CHIMIQUE MENACÉE

L'Alliance européenne pour les produits chimiques critiques (CCA) a officiellement lancé ses travaux le 13 janvier, dans un contexte de fortes tensions. Le secteur de l'industrie chimique traverse en effet une crise majeure: selon Eurofound, près de 30 000 emplois sont menacés, illustrant l'ampleur des restructurations en cours et l'urgence d'une réponse coordonnée. L'Alliance, qui réunit institutions européennes, industriels, syndicats et autres parties prenantes, se concentre sur les produits chimiques dits «critiques», c'est-à-dire indispensables aux chaînes de valeur industrielles européennes et à la production de nombreux biens et dont la disparition risquerait d'affaiblir durablement l'autonomie industrielle de l'Union européenne. Pour IndustriAll Europe, la CCA doit dépasser le stade du dialogue et devenir un outil concret d'anticipation et de gestion du changement, avec une implication pleine et entière des travailleurs. Elle ajoute que l'Alliance doit garantir à la fois la compétitivité du secteur et la protection des emplois, des conditions de travail et des sites industriels. ■ MT

LIBERTÉS SYNDICALES MENACÉES EN ARGENTINE

Les syndicats argentins ont récemment réuni des milliers de travailleurs dans la rue contre les réformes du droit du travail portées par le président Javier Milei, dénoncées comme une attaque frontale contre les droits fondamentaux. La Confédération syndicale internationale (CSI) a exprimé sa pleine solidarité avec ses organisations affiliées.

Soumis au Congrès le 11 décembre, le paquet de réformes prévoit une remise en cause de protections constitutionnelles essentielles, un affaiblissement des syndicats et une flexibilisation accrue du marché du travail. Parmi les mesures contestées figurent de nouvelles restrictions au droit de grève et à la négociation collective, la facilitation des licenciements, la déréglementation du temps de travail et des congés, ainsi que des dispositions favorisant l'externalisation, l'emploi informel et le transfert à l'Etat du coût des indemnités de licenciement. Le financement du système de retraite est également menacé. «Il ne s'agit pas d'une modernisation, mais d'une attaque en règle contre les travailleurs et la démocratie», s'est exprimé Luc Triangle, secrétaire général de la CSI, appelant le Congrès à rejeter ces réformes. Face à ces projets, les syndicats ont décreté un état de mobilisation permanente et appellent à une solidarité internationale, alertant sur les risques d'aggravation des inégalités et de fragilisation d'une économie déjà vulnérable. ■ MT

APPEL À AGIR URGEMMENT CONTRE LA RÉPRESSION EN IRAN

MANIFESTATIONS L'Union syndicale suisse condamne la répression des travailleuses et des travailleurs en Iran, et demande aux autorités et à l'OIT de faire pression pour l'application des droits fondamentaux.

Sonya Mermoud

Dans un communiqué de presse, l'Union syndicale suisse (USS) a condamné la répression violente exercée à l'encontre des travailleuses et des travailleurs en Iran. L'USS souligne que l'effondrement économique du pays a fait basculer dans la pauvreté des millions de personnes affrontant une explosion des prix des denrées alimentaires et d'autres biens de première nécessité. Une situation qui a de facto entraîné une baisse des salaires réels et la multiplication des emplois précaires. «Au lieu d'entamer un dialogue social ou de respecter les normes internationales du travail, le régime iranien persiste à qualifier

systématiquement les protestations syndicales et les grèves de «menaces pour la sécurité nationale», dénonce l'USS, estimant que cette instrumentalisation sert à «criminaliser l'action syndicale, à museler la liberté d'expression, à réprimer le droit de réunion et à légitimer la violence, la surveillance de masse et les détentions arbitraires». Conséquences: les syndicats ont été interdits, les employés n'ont pas le droit de fonder librement des organisations de leur choix et d'y adhérer, en violation manifeste des conventions de l'OIT. «De nombreux rapports indiquent que, depuis la fin de 2025, l'intensification des protestations s'est accompagnée d'un durcissement de la répression, jusqu'au recours à la force meurtrière, ce qui a entraîné des arrestations massives et des

milliers de morts.» L'USS dénonce encore le traitement réservé aux syndicalistes qui font l'objet de représailles ciblées, allant de longues peines de prison à la torture et, dans les cas les plus extrêmes, à des condamnations à mort. Elle fustige également le contrôle quotidien et l'oppression que subissent les femmes. Dans ce contexte, l'organisation exige la fin de ces agissements et appelle les Nations Unies, et tout particulièrement l'OIT, à renforcer leur surveillance et à exercer une pression durable pour garantir le respect des droits fondamentaux. Elle demande aussi au Conseil fédéral d'agir sans délai. «La Suisse doit condamner les actes du régime et reprendre enfin intégralement les sanctions de l'Union européenne contre l'Iran.» ■

**VAUD**

Une enquête d'Unia révèle le malaise des assistantes en pharmacie.

PAGE 11

MÉDIAS

La grogne monte à la RTS, en pleine zone de turbulences.

PAGE 13

**PAUSE CAFÉ**

Hubert Suchet, un militant qui a de la bouteille.

PAGE 14

RÉFORMER LE SALAIRE MINIMUM

JURA Portée par un large front d'acteurs politiques et syndicaux, dont Unia, une initiative vise à corriger les lacunes de la loi cantonale existante. La récolte de signatures a débuté.

Rocco Zacheo

En matière de salaire minimum, le Canton du Jura a montré le chemin en adoptant en 2013 déjà, par la voix populaire, une initiative en avance sur son temps. Il a fallu cependant cinq années supplémentaires, marquées par de longues batailles juridiques, pour vaincre les blocages mis en œuvre par la majorité bourgeoise au sein des instances politiques et pour appliquer enfin un barème initial, prévoyant dans un premier temps une rémunération de 20 francs l'heure pour les travailleuses et les travailleurs. Aujourd'hui, près de huit ans après son entrée en force, le dispositif montre des limites évidentes qu'entend désormais corriger un vaste front de forces politiques et syndicales - Unia est de la partie - à travers une nouvelle initiative. Estampillée par un slogan programmatique («Salaire minimum: pour vivre, pas pour survivre»), l'opération de récolte de signatures, qui débute dès le 15 janvier, a été précédée, la veille, par une conférence de presse où il a été possible, pour les représentants des organisations impliquées, de développer leurs arguments.

UNE INDEXATION AUTOMATIQUE

Les thèmes abordés ont permis de saisir les failles de la loi existante. La première, et sans doute la plus importante, se réfère au champ d'application du salaire minimum. A l'heure actuelle, celui-ci ne concerne pas les employés au bénéfice d'une convention collective de travail ou d'un contrat type de travail dont la rémunération est inférieure au salaire minimum cantonal. Cette grosse exception présente l'inconvénient majeur de garder sous le seuil de pauvreté bon nombre de travailleurs actifs dans des secteurs sensibles comme celui de l'hôtellerie-restauration. Un état de fait, celui d'une bascule dans la précarité, dû au montant du salaire minimum (23 francs l'heure actuellement), correspondant à ce que le Canton a fixé comme minimum vital.



Les initiateurs, qui ont entamé la récolte de signatures, veulent un salaire minimum garantissant à leurs bénéficiaires la possibilité de mener une vie digne.

Dès lors, bon nombre de salariés avec un taux d'occupation de 100% se voient obligés de recourir à l'assistance sociale. Les initiateurs considèrent que le montant fixé par la loi doit faire l'objet d'une indexation automatique au renchérissement du coût de la vie. Et davantage encore, selon Rébecca Lena, d'Unia Transjurane, pour qui, le salaire minimum étant fixé au Jura au niveau de l'aide sociale, «il n'est pas acceptable de percevoir, à la fin du mois, le même revenu en travaillant à plein temps que si l'on dépendait de l'aide

sociale (...). Le fruit du travail doit permettre aux employés de notre canton de vivre dignement, et non seulement de survivre. Il en va de la dignité des travailleuses et des travailleurs.»

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

Les intervenants ont souligné par ailleurs que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les femmes. Au Jura comme ailleurs en Suisse, des métiers essentiels comme les soins, le nettoyage, la restauration ou la vente, sont investis en grande partie par la

gent féminine. Un salaire minimum indexé permettrait d'atteindre le seuil de dignité et comblerait, sur ce terrain, l'écart avec les revenus des hommes. Les promoteurs de l'initiative ont rappelé, enfin, que toutes les études réalisées en Suisse montrent que l'introduction d'un salaire minimum ne représente aucune menace pour l'emploi. Cela contredit, par les faits et par des données statistiques, les arguments des associations patronales et des partis bourgeois. ■

CONQUÈTES ET MENACES SUR LE SALAIRE MINIMUM EN SUISSE

L'introduction du salaire minimum relève de la compétence et de la volonté des cantons et des villes de Suisse, ce qui écartera tout dispositif fédéral. C'est donc à travers des initiatives populaires à l'échelle locale que de nouvelles lois ont été adoptées, visant chacune à fixer des plafonds salariaux. A l'échelle cantonale, Neuchâtel, Jura, Genève, Tessin et Bâle-Ville ont adopté cette mesure. Récemment, en novembre dernier, la population de Fribourg a rejeté une initiative pour un salaire minimum fixé à 23 francs l'heure. Ailleurs, dans les cantons de Vaud et en Valais, la question est posée depuis un certain temps déjà et fera l'objet d'un vote populaire dans les mois à venir. A l'échelle communale, les villes de Berne, Biel/Bienne et Schaffhouse ont adopté le dispositif, tandis que Lucerne l'a introduit le 1^{er} janvier. A Zurich et à Winterthur, les recours des associations patronales continuent de retarder l'application de la loi.

Notons enfin qu'une motion défendue par le conseiller aux Etats Erich Ettlin (Centre) représente une sérieuse menace pour le rayon d'application du dispositif adopté ici et là dans le pays, l'élu souhaitant faire primer le salaire minimum fixé par les conventions collectives de travail sur celui arrêté par la loi cantonale ou communale. Ce qui pénaliserait les employés conventionnés n'atteignant pas les barèmes votés par le peuple. ■

Un échafaudage sous-dimensionné

ACCIDENT Une expertise indépendante sur l'effondrement de l'échafaudage à Malley, qui a coûté la vie à trois ouvriers, fait état de graves manquements.

Sonya Mermoud

«L'échafaudage tel qu'il était construit ne respectait absolument pas les normes en vigueur ni les règles de l'art ni encore les prescriptions des fournisseurs. Il souffrait de défauts de conception, de dimensionnement et de réalisation.» Voilà une des conclusions majeures du rapport d'expertise relatif à l'effondrement de l'échafaudage de Malley dont s'est fait écho la RTS le 15 janvier dernier. Pour mémoire, l'accident de la Tour Malley Phare à Prilly-Malley, survenu le 12 juillet 2024, a provoqué la mort de trois travailleurs et fait une dizaine de blessés. L'analyse mentionnée par le média précité et réalisée par un bureau d'ingénieurs à Montreux à la demande du Ministère public révèle de graves défaillances. On peut y lire notamment que l'effondrement de l'échafaudage en question



Selon l'expertise, l'échafaudage qui s'est effondré ne respectait absolument pas les normes en vigueur.

est dû à son «sous-dimensionnement extrêmement important». «Ce sous-dimensionnement provient d'une conception très lacunaire, voire absente, de la structure de l'échafaudage de façade, de la structure des ponts de réception ainsi que de la stabilisation des mats du monte-chARGE.» Dans ce contexte, estiment les spécialistes, «la ruine de l'échafaudage ne peut pas être considérée comme une surprise pour quiconque qui se serait penché sérieusement sur sa conception et sa réalisation et ayant une expérience de la construction, notamment du gros œuvre». Pour eux, il n'y avait pas de nécessité de disposer de compétences d'ingénieurs spécifiques afin de se rendre compte qu'il y avait un problème grave. «Le sous-dimensionnement était tel que la question n'était pas de savoir «si» l'échafaudage allait subir un effondrement mais plutôt «quand» celui-ci surviendrait.»

Le rapport précise par ailleurs que les nombreux contrôles de la structure par différentes entités - dont OMA Consulting et Roth Echafaudages - n'ont pas considéré la stabilité de l'échafaudage. «En remarque finale, on peut dire que l'échafaudage construit par la société Roth Echafaudages souffrait de nombreux et très graves défauts qui ont été la cause de l'accident (...). Les contrôleurs n'ont pas mis en lumière le danger d'effondrement global, qui n'a pas été sous-estimé mais totalement omis.» Contactés par la RTS, l'entreprise Roth Echafaudages et OMA Consulting lui ont précisé n'avoir pas encore eu connaissance de l'expertise, s'abstenant de tous commentaires à ce stade. Maître d'ouvrage et assurance accidents nationale chargée de l'inspection de la sécurité sur les chantiers, la Suva n'a pas non plus souhaité s'exprimer. De son côté, Unia rappelle sa position intransigeante en matière de contrôles et suit l'affaire. ■

«LA SOLUTION PASSE PAR UNE CONVENTION DE TRAVAIL»

SONDAGE Une assistante en pharmacie sur deux envisage de quitter le métier, révèle une enquête menée par Unia auprès de professionnelles vaudoises de la branche.

Sonya Mermoud

Le diagnostic est sans appel: les assistantes en pharmacie – un métier exercé en majorité par des femmes – souffrent de mauvaises conditions de travail et la moitié d'entre elles envisagent de quitter la branche. Voilà ce que révèle une enquête menée cet été par Unia auprès de 622 employées vaudoises, intégrant aussi des pharmaciennes et des personnes en apprentissage. «Nous avons été étonnés par l'ampleur des réponses reçues, témoignant d'un vif intérêt à améliorer la situation dans le secteur, comme de l'engagement du personnel pour la profession», note Gwenolé Scuiller, secrétaire syndical en charge du dossier.

AUGMENTATION INSUFFISANTE

Au cœur des problèmes mentionnés: les salaires, jugés trop bas, et les horaires de travail, qualifiés de pénibles. Une situation qui a d'autant plus de mal à passer que la formation se révèle exigeante et implique de nombreuses responsabilités. La hausse moyenne des rémunérations de 100 francs ces

dernières années n'a pas suffi à satisfaire les employées, une augmentation jugée toute relative, en raison des majorations des prix, des loyers ou encore des primes maladie. «Malheureusement, le salaire n'est pas valorisé et les horaires peu compatibles avec une vie de famille», a souligné Nour, une des participantes au sondage. Alors qu'une autre a déclaré avoir jeté l'éponge, se disant, après quinze ans de service, écœurée. «Je gagnais à peine 200 francs de plus qu'une nouvelle diplômée.» L'enquête du syndicat révèle toutefois que tout n'est pas perdu: «Près de deux tiers des employées ayant quitté le métier pourraient revenir si les conditions s'amélioraient.»

MÉTIER EN MAL DE RECONNAISSANCE

Les assistantes en pharmacie étaient déjà exprimées en 2022 et avaient alors arrêté leurs revendications prioritaires. Ces dernières restent d'actualité, selon le sondage. Outre l'exigence d'un salaire minimum revu, depuis, à la hausse – de 4300 francs à 4500 francs à la sortie de l'apprentissage –, elles demandaient que leur



Les assistantes en pharmacie vaudoises se sont mobilisées à plusieurs reprises en faveur d'une Convention collective de travail comme lors de cette action organisée à Lausanne.

métier soit appréhendé de manière spécifique, qu'il se distingue de celui de la vente. Dans ce sens, elles plaident encore et toujours pour la conclusion d'une convention collective de travail (CCT). «Ce serait la solution pour faire évoluer la situation et répondre aux difficultés persistantes des employées mais aussi des employeurs», appuie Gwenolé Scuiller, estimant qu'une CCT et un partenariat social créeraient un cercle vertueux et donneraient un signal positif aux employées en quête de reconnaissance.

TABLE RONDE EN VUE

Parmi les autres requêtes prioritaires définies il y a trois ans, l'établissement d'une grille salariale permettant la prise en compte de la formation, des responsabilités et de l'ancienneté; une indexation des salaires au coût de la vie; cinq semaines de vacances pour l'ensemble du personnel et six semaines pour les salariés âgés de 50 ans et plus. «Avec des conditions améliorées et la mise en place d'une grille salariale évolutive, l'environnement de travail s'en trouverait apaisé et la compétition serait d'autant plus loyale

entre les pharmacies vaudoises.» Dans tous les cas, Unia et le Comité vaudois des assistantes en pharmacie continueront d'interpeller la Société vaudoise de pharmacie jusqu'à l'obtention d'une CCT.

Le 23 mars, à 19 h une table ronde sera organisée au Cazard à Lausanne (Pré-du-Marché 15), et permettra aux intéressés d'évoquer la question avec des représentants du syndicat, d'associations d'employeurs et de personnalités politiques. ■

C'est vous qui choisissez votre patron!

TRAVAIL Licorn est un nouvel outil numérique 100% suisse qui permet de connecter recruteurs et chercheurs d'emploi, sur la base d'un processus inversé. Une révolution dans le domaine du recrutement.

Manon Todesco

Et si c'était vous qui recrutez votre patron, et non l'inverse? C'est ce que propose en quelque sorte l'application Licorn, dont le principe, inédit, la démarque des autres outils de recherche d'emploi: ce ne sont plus les candidats qui cherchent un poste, ce sont les recruteurs qui viennent à eux et se plient à leurs exigences. Lancée début 2024, Licorn séduit plus de 10 000 utilisateurs en deux mois. Ce qui permet de lever des fonds, d'engager des développeurs et des designers, et de proposer dès février une version optimale de l'application, grâce au travail acharné d'environ vingt personnes depuis 18 mois. Rencontre avec son fondateur, Mathias Rebetez.

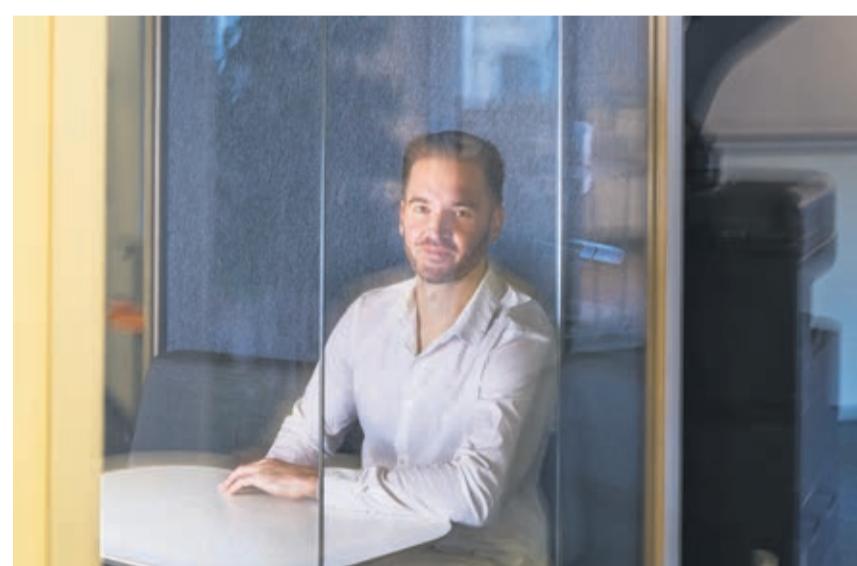
QUESTIONS RÉPONSES

Comment est née l'idée de Licorn?

Aujourd'hui, les candidats utilisent l'intelligence artificielle (IA) pour rédiger leur CV et les recruteurs utilisent l'IA pour sélectionner les dossiers. En gros, c'est une machine qui parle à une machine. Licorn va capter les données, les traiter et les structurer dans un souci de qualité optimale qui fait de nous les meilleurs sur le marché. On assure une complétude de celles-ci, mais aussi leur pertinence et leur mise à jour. On propose un modèle de recrutement inversé: le candidat met à disposition ses critères et ses exigences, et ce sont les recruteurs qui viennent le chercher.

Quels sont les avantages pour les candidats?

Il y a une vraie inversion des rôles, donc ils ont déjà l'assurance que les



«Pour les petites et moyennes entreprises, l'accès à Licorn est entièrement gratuit», souligne Mathias Rebetez, créateur de l'application.

propositions qu'ils reçoivent collent à 100% avec leurs exigences de lieu de travail, de temps de travail ou encore de salaire. Ils reçoivent les propositions directement du recruteur, avec un entretien à la clé, et décident, ou pas, d'aller de l'avant. L'application est aussi entièrement gratuite, bien qu'il soit possible d'avoir une version premium payante, mais toutes les fonctionnalités de base sont accessibles sans payer. Le candidat n'est pas par ailleurs jamais dérangé par des chasseurs de têtes qui ne connaissent pas précisément toutes ses attentes. En plus, il peut décider de s'anoncer ou de ne pas apparaître pour les entreprises de son choix, celle où il travaille par exemple. Chez nous, il n'y aura jamais besoin de rédiger un CV, il est fait

automatiquement lors du parcours d'inscription sur la plateforme. C'est précis, ludique et unique. Enfin, tous les profils et tous les emplois sont bienvenus.

Et pour les recruteurs?

Pour les petites et moyennes entreprises, l'accès à Licorn est entièrement gratuit, de A à Z. Ce sont les grands comptes qui paient via des abonnements, c'est-à-dire les grosses entreprises et autres agences de recrutement et de placement qui ont un système ATS pour recruter. On leur permet d'avoir un coup d'avance grâce à la finesse dans les filtres et le ciblage de nos candidats. Licorn a la capacité de se connecter à leur ATS en moins de 30 secondes et leur promet de les mettre en relation avec des candidats aux dossiers

complets et de qualité, vérifiés par un humain.

Pourquoi avoir appelé l'application Licorn?

Dans le jargon des ressources humaines, une licorne c'est un peu le mouton à cinq pattes, le candidat parfait. Dans la finance, une licorne est une société valorisée au milliard, une référence qui parle à nos investisseurs. Enfin, on voulait un nom qui ait une consonance familiale dans plusieurs langues.

Quels sont les projets futurs de Licorn?

Nous avons actuellement un accord très fort avec Ingeus, actif dans la réinsertion professionnelle, notamment pour les personnes à l'assurance-invalidité. Nous les aidons à mettre ces profils en avant sur notre plate-forme et garantissons aux futurs employeurs à 100% leur employabilité, ce qui apporte une grosse valeur ajoutée.

Après cela, on aimerait continuer à nous développer techniquement. Notre objectif est de réunir 200 000 utilisateurs en un an. L'étape d'après sera de réussir à collaborer avec les Offices régionaux de placement. ■

L'application Licorn sera disponible gratuitement début février sur toutes les plateformes de téléchargement.

Plus d'infos sur: licorn.ch

Instagram: [instagram.com/licorn.ch/](https://www.instagram.com/licorn.ch/)

LinkedIn: [ch.linkedin.com/company/licorn-sa/](https://www.linkedin.com/company/licorn-sa/)

DE MEILLEURS SALAIRES POUR LES RAMONEURS VALAISANS

Sonya Mermoud

Bonne nouvelle pour les ramoneurs valaisans. Les travailleurs du domaine bénéficient d'une nouvelle Convention collective de travail (CCT) signée pour quatre ans. Le renouvellement de cet accord, conclu entre l'Association valaisanne des maîtres ramoneurs et existant depuis 2022, se traduit par des avancées. Sur le front des rémunérations d'abord, avec une grille salariale augmentée de 150 francs par mois à partir de ce mois. «Nous sommes très contents de cette hausse, la deuxième obtenue», commente Serge Aymon, en charge du secteur construction et artisanat à Unia Valais, soulignant le très bon climat de négociations menées en deux rondes. Autre amélioration: la majoration automatique des salaires minimums en cas d'augmentation des tarifs de la branche fixés par le Conseil d'Etat. «Le principe est bon, mais il ne faudra pas oublier de demander à l'Etat de procéder à des réévaluations de prix», nuance le syndicaliste, qui salue par ailleurs le nombre accru de jours de vacances pour les employés de 58 ans et plus. Ces derniers auront droit à six semaines de congé. A l'introduction de la CCT, il fallait être âgé de 60 ans pour en bénéficier. Serge Aymon rappelle encore au passage la mise en œuvre de la préretraite à 62 ans. «Seuls les ramoneurs valaisans ont cette possibilité.» Autant de points positifs propres à améliorer les conditions de travail et renforcer l'attractivité de la branche.

La nouvelle CCT entrera en vigueur en 2026 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2029. Elle couvre 58 professionnels du secteur. ■

Notre vidéo:
evenement.ch/videos



FOCUS SUR LES NOTIONS CLÉS DU MONDE DU TRAVAIL

INVESTIGATION Une série documentaire décortique les grands concepts de l'économie sur la base d'entretiens avec une vingtaine de chercheurs. Une enquête pour mieux comprendre notre société.

Manon Todesco

Quelle est la différence entre les mots «travail» et «emploi»? A quoi correspond un salaire? Comment est défini le capital, de Karl Marx aux économistes libéraux? Dans *Travail, salaire, profit*, une série documentaire diffusée sur ARTE et réalisée par Gérard Mordillat et Bertrand Rothé, on plonge au cœur des grands concepts

du monde du travail et de l'économie. La série se décompose en six épisodes qui décortiquent le travail, l'emploi, le salaire, le marché, le capital et le profit. Six thèmes qui nous sont d'apparence familiers, car omniprésents dans le débat public, mais dont le sens est souvent réduit à des évidences ou à des formules toutes faites. Pendant plus de cinq heures, pas moins de vingt et un experts des quatre

coins du monde et issus de disciplines variées, comme l'économie, la sociologie, l'histoire, la philosophie ou l'anthropologie, apportent leurs lumières lors d'entretiens face caméra. Une voix off se limite à des interventions ponctuelles et les images d'illustration sont quasi inexistantes. Les analyses sont parfois convergentes, et d'autres fois contradictoires, montrant aussi la réalité des tensions dans le domaine entre

performance économique, conditions de travail et cohésion sociale. L'idée de la série n'est pas d'imposer un point de vue mais de révéler les mécanismes souvent invisibles de l'économie; rappeler que ces concepts sont le fruit d'une histoire, de rapports de force et de choix, politiques et sociaux. Que, par exemple, le travail est autant une contrainte qu'une source d'émancipation, ou encore que le salaire n'est

pas seulement un moyen de rémunérer ou un outil de reconnaissance mais aussi une façon de dominer. Bref, une série qui s'adresse à toute personne souhaitant mieux comprendre les réalités économiques qui traversent le monde du travail. ■



On apprend par exemple dans le documentaire que, en 1991, le salaire moyen des PDG de l'Organisation de coopération et de développement économiques était 113 fois supérieur au salaire le plus bas de l'entreprise. En 2001, le ratio était passé à 449 fois.

LES DÉRIVES DU CAPITALISME

Dans *Travail, salaire, profit*, le capitalisme en tant que système est toujours en toile de fond pour comprendre notre réalité actuelle. La série rappelle que, dès le XIXe siècle, le capitalisme transforme le travail en marchandise, avec la mise en place du salariat qui vient consolider le lien de subordination entre employeur et employé. Avant cela, le travail était le moyen d'assurer la subsistance de ses besoins. «En Afrique, le travail n'est pas toujours vu comme une marchandise, réagit l'économiste togolais Kako Nubukpo. Il y a encore des endroits où les gens travaillent pour leur subsistance et leur survie. On cultive ses champs pour soi, et pas forcément pour les marchés.» La série rappelle que le salariat est l'organisation la plus répandue, mais qu'il en existe d'autres. Les gens ont été au fil du temps dépossédés de leurs terres et de leurs moyens de production et de travail, pour tendre vers le salariat et en devenir esclaves.

La question de la rémunération en fonction de la productivité est aussi soulevée, malgré le constat qu'aujourd'hui, tout augmente, sauf les salaires. L'un des experts évoque des chiffres hallucinants: en 1991, le salaire moyen des PDG de l'OCDE était 113 fois supérieur au salaire le plus bas de l'entreprise. En 2001, le ratio était passé à 449 fois. «Est-ce que leur productivité en dix ans aurait été multipliée par quatre par rapport à l'agent en bas de l'échelle?» De la même manière, l'anthropologue David Graeber affirme que «plus votre travail aide les autres, moins on vous paie». «Ceux qui ont un travail utile comme un prof, un conducteur de bus ou une infirmière seront moins bien payés que les gens dont on ne comprend souvent pas ce qu'ils font. Ils ne contribuent pas à grand-chose, sont même parfois nuisibles, et ils sont beaucoup plus payés que les personnes dont la valeur sociale du travail est essentielle et durable.» ■

Pour en savoir plus, retrouvez la série documentaire «Travail, salaire, profit» qui est disponible en replay sur ARTE.fr jusqu'en mars prochain.

Les patrons sont-ils des monstres?

Richement documenté, l'ouvrage de Vincent Beaufils nous dit que les patrons peuvent être mégalos, autocrates et intrigants, mais aussi très... performants.

Jean-Claude Rennwald

En lisant cet ouvrage signé par le directeur du magazine «Challenge», on apprend plein de choses sur le monde patronal, français surtout, mais pas seulement.

TAVARES: 36,5 MILLIONS D'EUROS

Directeur général de Stellantis (Fiat-Chrysler et PSA/Peugeot-Citroën) de 2021 à 2024, Carlos Tavares a touché, en fin de carrière, un salaire annuel de... 36,5 millions d'euros! Lorsqu'on lui a demandé si ce n'était pas excessif, il a répondu en ces termes: «Je fais simplement remarquer qu'il y a pour les patrons des grands groupes industriels, comme pour les joueurs de football ou les pilotes de Formule 1, un marché.» Le comble, c'est qu'un tel revenu sera cautionné par Jacques de Saint-Exupéry, administrateur salarié de Force ouvrière (FO) chez Stellantis! Il y a aussi des excès à d'autres étages des grands groupes. Vincent Beaufils évoque ainsi les honoraires de Rachida Dati, ministre de la Culture, «dont personne jusqu'ici n'a pu prouver la réalité de la prestation auprès de Renault-Nissan.»

ARNAULT SOUTIENT HOLLANDE!

A la tête d'une fortune personnelle de 184 milliards de dollars, Bernard Arnault, PDG du groupe de luxe LVMH, est considéré comme l'un des hommes les plus riches du monde. À l'époque, son entourage considérait François Hollande comme «un des rares hommes politiques qui comprend l'économie, et qui sait parler aux chefs d'entreprises». Bernard Arnault avait d'ailleurs appelé à voter pour François Hollande à l'occasion de l'élection présidentielle de

2012. Parmi d'autres éléments, cela permet de comprendre le grand virage social-libéral de François Hollande. Par la suite, Bernard Arnault s'était toutefois rabattu sur Emmanuel Macron, «une personnalité hors du commun». En l'espèce, il est vrai que ce qui compte, ce ne sont pas les convictions, mais «les entrées à l'Elysée».

DÉLOCALISATIONS: L'ALLEMAGNE PLUS SOCIALE.

Les grands patrons de presque tous les pays occidentaux pratiquent des délocalisations, histoire d'abaisser les «coûts» salariaux et d'accroître leurs profits. Mais les pratiques sont sensiblement différentes d'un pays à l'autre. Alors qu'en France, seul l'argent ou presque compte (300 sites industriels fermés par an pendant des années), les patrons allemands sont plus modérés. Car ils peuvent construire des usines partout dans le monde, mais à conditions de ne pas diminuer les effectifs en Allemagne et d'y conserver la recherche. Cela permet de comprendre pourquoi la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) est de 18% en Allemagne et de 10% seulement en France. Mais la force des syndicats allemands y est aussi pour quelque chose.

L'EXCEPTION MICHELIN

Dans ce monde de requins patronaux, il y a toutefois des exceptions. Michelin a ainsi mis en place, le 1er janvier 2024, dans les 175 pays où la multinationale opère, un «salaire décent». Celui-ci doit permettre à une famille de vivre «normalement», en termes de nourriture, de logement, de soins ou de loisirs. En cas de fermeture d'usine dans une ville où le groupe est souvent le premier employeur, Michelin

s'engage en outre à retrouver un emploi aux salariés concernés et à revitaliser économiquement la zone qu'il quitte. Tous ceux qui vivent dans ce monde des grands patrons sont-ils pour autant heureux? Bien sûr, ils n'ont aucun problème matériel, contrairement à des millions de travailleuses et de travailleurs. Mais ces fonctions de PDG ou de directeur général font souvent peur. A tel point, explique l'auteur, que beaucoup de cadres ne veulent pas monter le dernier échelon pour devenir PDG. Ce serait peut-être plus simple s'il n'y avait pas que l'argent et la performance. ■



Vincent Beaufils, «Les patrons sont-ils des monstres?» Editions de L'Observatoire, 217p.

BRÈVE

UN SPECTACLE DANS LES MARGES DU MONDE DU TRAVAIL

Aline Andrey

Une pièce de théâtre met en lumière les parcours de personnes rejetées par le monde du travail. Intitulé *Marges*, ce spectacle a été créé par la Compagnie de La Bulle dans une démarche participative. «L'écriture a été collective avec des personnes au revenu d'insertion, à l'assurance invalidité ou en arrêt de longue durée. Elles ont été réunies notamment grâce à des membres de l'association Quatre poissons rouges en montgolfière, qui vise à promouvoir la réflexion autour du bien-être psychique et social des individus ou de groupes sociaux dans une approche inclusive», explique l'actrice Jeanne Durussel, également infirmière en santé mentale. Sur les planches, deux comédiennes et un comédien incarnent des habitants et des habitantes du territoire de «La Marge». Ceux-ci questionnent de manière vivante et joyeuse «la normalité capitaliste et validiste» et la relation au travail au centre de l'identité suisse. «Nous nous trouvons sous l'emprise d'un récit dominant productiviste et individualiste, dans une accélération générale qui s'éloigne de plus en plus de nos rythmes et de nos capacités humaines. Ces injonctions à la réussite, à la productivité, à la rapidité sont bien souvent intériorisées et individualisées. Elles ne questionnent pas fondamentalement ce système et visent à réinsérer les personnes coûte que coûte», regrette Jeanne Durussel. Le projet théâtral de cette militante écologiste vise également à montrer que la biodiversité humaine est menacée, elle aussi, par le capitalisme. Comme le dit une participante à l'écriture du spectacle: «Je faisais énormément d'efforts pour essayer de comprendre où mettre des choses dans les bonnes cases. Et puis, il y a des choses qui ont disjoncté dans ma tête. Et, à un moment donné, eh bien, je me suis écroulée. Actuellement, je suis en train de juste me reconstruire, de me lever le matin. Je me questionne: quel enfant j'étais? Où est-ce que je me suis perdue de vue?» ■

«Marges», du 22 au 25 janvier, à la Maison de quartier de Chailly, à Lausanne.

A la suite de la représentation du 24 janvier, une table ronde est organisée par le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP): «Santé mentale et monde du travail: qui s'adapte à qui?» Réservations: m-q-c.ch / 021 653 72 66

DU 6 AU 8 FÉVRIER, AU THÉÂTRE DE LA RUELLE, À LA CHAUX-SUR-COSSONAY. RÉSERVATIONS: laruelle.ch / 078 657 36 33

LE GRAND DÉSARROI DU PERSONNEL DE LA RTS

MÉDIAS Confrontés à un plan de restructuration drastique, à la menace d'une votation sur la baisse de la redevance et à un déménagement problématique à Ecublens, les employés sont en plein marasme. Témoignages.

Rocco Zacheo

En observant de loin et en se fiant aux simples apparences, on pourrait considérer que la RTS continue de garder des parures enviables. L'acteur romand de l'audiovisuel s'est certes séparé de ce joyau qu'était jusqu'à il y a peu le siège genevois, en cédant sa grande tour - par le biais de la maison mère, SSR - à la Fondation Wilsdorf. Mais en termes d'infrastructures, l'avenir s'inscrit encore dans un sillon tout aussi prestigieux. De l'avis d'une grande majorité des employés, le nouveau bâtiment qui a surgi à Ecublens et qui est investi progressivement, depuis quelques semaines, par les techniciens, animateurs et journalistes, offre des moyens technologiques des plus modernes et respecte des standards de sécurité exigeants.

Pourtant, ce cadre réjouissant ne saurait cacher la réalité bien plus sombre que vit au quotidien une part conséquente des salariés. Le plan de restructuration annoncé en deux temps - en juin et en novembre derniers - par la direction de la SSR a générée à l'intérieur une onde de choc et un état d'anxiété considérables. L'ancienne région fédérale, on le sait, doit économiser d'ici à 2029 la bagatelle de 270 millions de francs. Un chiffre qui sera atteint pour l'essentiel grâce au redimensionnement de la masse salariale, celle-ci représentant plus de 50% du budget. Concrètement, 900 postes équivalents plein-temps seront biffés d'ici à l'échéance prévue. Rapportés au périmètre RTS, les chiffres font froid dans le dos: «Nous estimons à 300 le nombre d'équivalents plein-temps à supprimer, note Valérie Perrin, secrétaire syndicale au sein du Syndicat suisse des médias (SSM). En 2024 déjà, 55 postes ont été touchés, et ils ont été 66 en 2025. Le mouvement va se poursuivre cette année et par la suite encore.»

CONFiance ROMPUE

On le devine sans peine, ces vagues successives génèrent toute sorte de tensions. «Dans un contexte normal,

chacune d'entre elles devrait impliquer une redéfinition des cahiers des charges des employés, souligne la syndicaliste. Or, rien n'est fait sur ce front.» Voilà qui plonge dans le flou et l'incertitude des centaines de personnes. «Les préposés aux ressources humaines ne suivent pas, abonde Louise*, technicienne à Genève, quarante ans de boîte. Plusieurs collègues ont été licenciés en septembre alors que le travail ne manquait pas dans notre secteur. Du coup, face au manque de forces, la RTS se tourne aujourd'hui vers le travail sur appel et privilégie la main-d'œuvre frontalière, qui coûte beaucoup moins cher. Je suis proche de la retraite, comme plusieurs personnes dans mon corps de métier. Mais on ne sait toujours pas si nos postes seront repourvus. A l'administration, des décisions sont prises sans connaître les réalités, les exigences et les tensions du terrain. Inutile de dire que le rapport de confiance avec la direction est rompu.»

ERREURS DE GESTION

Dans ses communications à la presse, la SSR n'a cessé de justifier son plan par des facteurs conjoncturels. Ainsi, la première baisse de la redevance à 335 francs, entrée en vigueur en 2021, et surtout l'effondrement des revenus liés à la publicité ont généré un manque à gagner considérable. Le projet du Conseil fédéral d'une redevance à 300 francs dès 2029 promet d'élargir un peu plus le trou dans les caisses. A ces faits incontestables, beaucoup de salariés en ajoutent d'autres, liés aux graves erreurs de gestion commises par la direction. Sara*, 58 ans, technicienne à Lausanne, n'a pas de mots assez durs pour qualifier les nombreux ratages. Le premier? «Il remonte à 2011, lorsqu'on a voulu faire converger la radio et la télévision, en créant des rédactions communes pour faire transiter des programmes d'un média à l'autre. Ce fut une idée suicidaire: les passerelles qui devaient permettre ce transfert de contenus n'ont jamais été opérationnelles. Et je ne veux pas parler de l'incompatibilité



Depuis quelques semaines, le nouveau siège de la RTS à Ecublens est progressivement investi par les techniciens, les animateurs et les journalistes.

des contenus conçus pour la télé avec le média radiophonique. Gilles Marchand, alors directeur général de la SSR, a voulu miser à tout prix sur la performance et la rentabilité. Il a oublié le plus important: la mission du service public.»

LA FM, UN ABANDON NÉFASTE

Et aujourd'hui, qu'en est-il? «Tout ce qu'on décide se base sur des études de marché, ajoute Sara. On ne voit pointer aucune stratégie visionnaire; on ne se pose pas la question cruciale de savoir à quoi on sert. La direction est un ventre mou qui génère un ulcère. Son projet de modernisation de l'entreprise aligne des choix malheureux. On met de côté, par exemple, le broadcast, en

sacrifiant les grands savoir-faire qu'il implique, pour se tourner vers le *digital first*, sur le web et les réseaux sociaux.» Erreur stratégique grave aux yeux des nombreux interlocuteurs contactés, qui en a impliqué une autre, néfaste: l'abandon de la bande FM et le virage vers le DAB+. Résultat? La RTS a perdu 25% de ses auditeurs et envisage désormais de faire marche arrière, avec les coûts considérable que cela comporte. Le spectre d'une redevance à 200 francs est présent dans tous les esprits et les recoups de la SSR. Un oui à l'initiative de l'UDC, le 8 mars prochain, déclencherait des plans d'économies dévastateurs. En attendant, une bonne part du personnel de la RTS, surtout celui implanté à Genève, s'interroge sur le

déménagement à Ecublens. Le temps du trajet entre la ville du bout du lac et le nouveau siège n'est pas comptabilisé comme travaillé. Aux horaires irréguliers qu'imposent les professions de l'audiovisuel, s'ajoutent ainsi les désagréments liés à des journées qui vont commencer bien plus tôt et se terminer très tard. Au grand dam de la vie privée des employés. «On ne m'a pas demandé si j'étais d'accord de quitter Genève, conclut Louise. C'était à prendre ou à accepter d'être licenciée, scénario que je ne peux pas me permettre.» ■

* Prénoms d'emprunt.

Valais: dépôt de l'initiative visant à plafonner les primes maladie

L'initiative valaisanne visant à plafonner les primes maladie à 10% maximum du revenu a été déposée à la Chancellerie d'Etat du canton le 20 janvier dernier. Un peu moins d'un an après son lancement, ce texte a récolté plus de 4900 signatures valides, soit 900 de plus que nécessaire. Un score qui, selon la gauche et les syndicats, montre qu'il s'agit d'une préoccupation majeure de la population. Dans un communiqué de presse, l'alliance à l'origine du projet rappelle que les primes maladie ont plus que doublé depuis 1997, passant de 6,6% en moyenne du revenu disponible en 2000 à 14% en 2020. «Les dernières années ont vu des hausses massives en Valais, dont la dernière, pour 2026, de 5,9%. Face à ces coups de masse, de plus en plus de personnes renoncent aux soins.» Un contexte qui, estime la coalition, a poussé la population du canton aux treize étoiles à dire oui à plus de 52% à l'initiative fédérale du PS réclamant, elle aussi, une limite des primes maladie et qui a échoué au niveau national. Les forces politiques et syndicales valaisannes ont remis alors la proposition au goût du jour au niveau cantonal. «Le succès d'une initiative socialiste similaire au Tessin en septembre 2025, avec plus de 57% de oui, montre que la population n'en peut plus et qu'il est grand temps d'agir.» Les initiateurs espèrent désormais que l'exemple tessinois sera suivi, soucieux de mettre un terme à l'explosion des primes et de protéger concrètement le pouvoir d'achat des Valaisannes et des Valaisans. ■ SM

Genève: le journalisme s'expose

Une exposition itinérante relative aux médias fait halte à Genève jusqu'au 27 mars prochain*. Intitulée «A la recherche de la vérité - le journalisme et nous», celle-ci permet au public de découvrir de manière participative l'importance d'une information indépendante dans une démocratie et dans la formation d'opinions politiques. La démarche, initiée par l'association

Journalistory.ch, s'articule autour de plusieurs modules. Dans la *newsroom* ou salle de rédaction, les intéressés sont appelés à enquêter en équipe sur une affaire et à effectuer des recherches journalistiques dans ce sens. Ils évoluent dans une pièce conçue sur le modèle d'un *escape game* et doivent croiser les sources, débusquer les fausses informations et entreprendre des actions conjointes



L'exposition tend à sensibiliser le public, et en particulier les jeunes, à l'importance d'une information crédible et vérifiée et à l'aider à démêler le vrai du faux dans le monde digital.

afin de parvenir à esquisser les grandes lignes du cas qui les occupe. Un défi à relever en trente minutes et où s'invitent aussi des questions d'éthique. Un autre espace permet aux visiteurs de découvrir des aventures et des tranches de vie de professionnels de médias de renom. L'exposition consacre également un volet à l'histoire de la presse suisse, des votations relatives au suffrage féminin en 1959 et en 1971 à la guerre en Ukraine, en passant par l'affaire Kopp ou encore les Panama Papers. Une partie ludique et didactique complète la proposition, basée sur un jeu de questions et réponses relatif aux algorithmes et aux *fakes news*. Avec, à la clé, l'idée de permettre à tout un chacun de démêler le vrai du faux dans le monde digital. De s'orienter dans la jungle des fausses nouvelles. Notons encore que les participants ont la possibilité de récolter des points tout au long de l'exposition qui se termine par l'attribution d'une carte de presse de stagiaire ou de rédacteur en chef selon le score réalisé.

A l'heure où l'on est submergé d'informations, où l'immédiateté se substitue souvent à la réflexion, l'initiative entend sensibiliser l'opinion publique, en particulier les jeunes, aux vertus d'une information crédible et vérifiée, et ouvrir le dialogue. ■ SM

* A voir au Service écoles-médias (SEM), rue des Gazomètres 3, à Genève, jusqu'au 27 mars, du lundi au vendredi, de 13h à 18h, sauf du 23 au 27 février, de 13h à 17h.

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Hubert Suchet, délégué syndical chez Henniez

UN MILITANT QUI A DE LA BOUTEILLE

Le Broyard, bientôt retraité, est entré en syndicalisme quand Nestlé Waters a racheté la marque romande d'eau minérale, il y a dix-huit ans.

Antoine Grosjean

La retraite? Même pas peur! Hubert Suchet ne fait pas partie de ces gens qui angoissent à l'idée de passer le cap. Au contraire, il serait plutôt du genre à cocher les jours qui lui restent à tirer jusqu'à juin prochain, quand l'heure sera venue pour lui de prendre un repos bien mérité. Cela après vingt-sept années de bons et loyaux services à l'usine d'Henniez, où il est délégué syndical depuis des lustres. Avec ses quatre enfants et ses six petits-enfants, il aura déjà largement de quoi s'occuper. Et puis, il se réjouit d'avoir plus de temps à consacrer à la passion qu'il s'est découverte, depuis deux ans, pour la gravure et la découpe sur bois, dans l'atelier qu'il a aménagé à côté de sa maison, dans le village de Frasses.

Ce jovial Broyard éprouverait peut-être davantage de regrets si l'entreprise familiale d'Henniez n'avait pas été rachetée il y a près de dix-huit ans par Nestlé Waters. Quand la fabrique bien connue des amateurs d'eau minérale romande est entrée dans le giron du géant de l'agroalimentaire, ça n'a plus été la même chose. «C'est devenu un travail purement alimentaire, avoue Hubert Suchet. Et aujourd'hui, on ne sait pas trop où on va, depuis qu'ils cherchent un investisseur partenaire...»

UNE AUTRE CULTURE D'ENTREPRISE

«Avant l'arrivée de Nestlé Waters, on était un peu nos propres patrons dans la ligne de production où je travaillais, raconte-t-il. Les collègues nous surnommaient d'ailleurs "les barons de la ligne 4", se remémore-t-il. Tant que les résultats étaient là, la direction d'Henniez nous fichait une paix royale.» Puis, la multinationale

veveyssane est arrivée avec ses grands sabots... «Ils ont voulu faire à leur manière, et ça nous a pas mal chamboulés. Au début, je n'arrivais pas à me mettre dans le moule et j'ai fait un burn-out.»

Cet épisode était aussi le résultat des nombreuses années passées à faire les trois-huit dans l'usine. «On change d'horaire chaque semaine, explique-t-il. Une semaine, on travaille de 22h à 6h, la suivante de 14h à 22h, puis de 6h à 14h, et on recommence. J'aimais bien, ça me laissait une certaine liberté pour faire du jardinage et bricoler. Mais à la longue, c'est usant.» Paradoxalement, c'est Nestlé Waters qui a poussé Hubert Suchet dans les bras d'Unia. «Avant, je n'avais pas une bonne image des syndicats. Comme beaucoup de gens, je pensais que c'étaient les fainéants qui y adhéraient, rigole-t-il. Mais lors du rachat d'Henniez, une équipe d'Unia, menée par Aldo Ferrari, est venue nous voir. Je me suis alors syndiqué et je suis assez vite entré à la commission du personnel. C'était un peu curieux, pour avoir accès aux informations de la direction.»

Depuis lors, il a toujours gardé cette casquette de représentant du personnel. «Nous avons réussi à mettre en place un salaire minimum, qui est renégocié régulièrement, ainsi qu'un supplément en cas de changements d'horaire de dernière minute. De plus, nous avons une très bonne caisse de pension et d'autres avantages sociaux.»

Le délégué syndical se félicite d'être parvenu à établir un dialogue empreint de respect mutuel avec la hiérarchie. «Le fait que j'aie moi-même été patron d'une entreprise me permet de comprendre certaines contraintes.»

DU FROMAGE À L'EAU MINÉRALE

Car avant d'entrer chez Henniez, en 1999, Hubert Suchet a longtemps mené une tout autre carrière. Ayant suivi un apprentissage de fromager dans la région de Châtel-Saint-Denis, puis



Au début, Hubert Suchet se méfiait des syndicats. Aujourd'hui, il regrette que les gens n'y viennent que quand ils ont des problèmes.

un autre de laitier à Estavayer-le-Lac – où il rencontre sa future femme – il est employé pendant une décennie dans l'industrie laitière. Il se met ensuite à son compte durant sept ans, tenant une épicerie-fromagerie à Estavayer-le-Lac, mais la concurrence de Migros, qui s'installe dans le coin, l'oblige à jeter l'éponge. Il retourne alors quelque temps dans l'industrie laitière, jusqu'au jour où, avec un collègue, ils tombent sur une offre d'emploi d'une grosse entreprise de la Broye, qui recrute des gens ayant de l'expérience dans la stérilisation. «On a tout de suite compris qu'il s'agissait d'Henniez. Et comme ça sentait le roussi où on travaillait, chez Swiss Dairy Food, qui a d'ailleurs fait faillite par la suite, on est partis.»

Une fois retraité, ce militant de longue date ne compte pas couper les ponts avec Unia, histoire de rester en contact avec les collègues, et de continuer à défendre les droits des travailleurs. «Les gens ne comprennent plus la nécessité de se syndiquer, ils ne viennent que quand ils ont un problème. Mais nos droits et nos conventions collectives ne sont pas tombés du ciel. Les anciens se sont battus pour les obtenir.» ■



Notre vidéo:
evenement.ch/videos

Genève: non à un salaire minimum légal raboté!

RÉMUNÉRATIONS Soutenu par les syndicats genevois, un Comité unitaire contre la précarité étudiante a exprimé sa colère face à la volonté de réduire le salaire minimum pour la catégorie de personnes qu'il représente.

Sonya Mermoud

Pas touche au salaire minimum! Voilà le mot d'ordre du Comité unitaire contre la précarité étudiante. Le 17 septembre, celui-ci – formé d'associations d'étudiants, de parties de la gauche, écologiste et soutenu par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) – a lancé officiellement sa campagne en faveur de la préservation du salaire minimum légal pour les jeunes aux études. Adopté en 2020 par les citoyens genevois, le tarif s'élève aujourd'hui à 24,59 francs l'heure. Fin octobre, le Grand Conseil

a toutefois modifié la Loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT), permettant dès lors de fixer un salaire minimum dérogatoire inférieur pour les jobs d'été jusqu'à 60 jours par an. Le dernier mot reviendra toutefois aux citoyens du canton, appelés à trancher la question le 8 mars dans les urnes.

75% DU SALAIRE MINIMUM LÉGAL

«Avec la nouvelle version de la LIRT proposée et votée au Grand Conseil par la droite et l'extrême droite, les étudiants travaillant durant les vacances pourront être rémunérés en dessous du salaire minimum légal genevois: 75% de celui-ci, soit 18,44 francs l'heure (...) et ce dès l'été 2026», a dénoncé dans un communiqué le Comité unitaire relevant sur plusieurs points jugés fondamentaux. «Il s'agit de la première tentative de la droite patronale de s'attaquer au salaire minimum légal (...). Elle s'en prend maintenant aux étudiants, mais n'hésitera pas à s'attaquer à d'autres catégories, si on n'y met pas tout de suite le holà», a déclaré Davide De Filippo, président de la CGAS. De son côté, Margot Wohnlich, des Jeunes Verts, a calculé le manque à gagner pour les personnes en formation en cas d'acceptation de la révision.

CRANTE DE DUMPING

«Aujourd'hui, un salaire minimum à 100% correspond à environ 4349 francs par mois pour 41 heures hebdomadaires. Avec ce projet de loi, ce salaire

sera réduit à 3182 francs par mois pendant les vacances scolaires et universitaires. Autrement dit: 1167 francs de moins, uniquement parce que la personne est étudiante. Il faudra travailler 36% de plus pour arriver au même revenu.» La crainte que la modification envisagée entraîne du dumping salarial a aussi été exprimée. Luca Califano, membre de la coordination de Solidarités et de la Jeunesse solidaire: «Avec cette loi, les employeurs auront carte blanche pour évincer le personnel habituel et le remplacer par des étudiants payés 25% de moins. C'est tout bonnement la mise en place d'une sous-enchère salariale organisée et légalisée.» Zora Holzer, de la Conférence universitaire des associations d'étudiants a évoqué les difficultés financières déjà rencontrées par cette catégorie de personnes, tous n'étant pas des «enfants à papa qui habitent chez leurs parents». La représentante du syndicat HES-SO a, pour sa part, fustigé un travail qui n'est plus source d'autonomie et d'épanouissement «On nous apprend à être exploités, à dépendre des aides sociales.» Dans ce contexte, l'alliance mise sur une véritable levée de boucliers pour faire barrage et construire collectivement un front commun face à cette loi destructrice. ■

CRANTE DE DUMPING

«Aujourd'hui, un salaire minimum à 100% correspond à environ 4349 francs par mois pour 41 heures hebdomadaires. Avec ce projet de loi, ce salaire



Les citoyens genevois devront se prononcer sur un éventuel salaire minimum légal au rabais pour les étudiants travaillant durant les vacances.

NEIL LABARDOR/ARCHIVES

POING LEVÉ

ABUS DE POUVOIR AU PARLEMENT

Par Antoine Grosjean

Trois ans et demi. C'est le temps qu'il a fallu au Conseil fédéral pour accoucher d'un timide projet de loi sur la deuxième étape de mise en œuvre de l'initiative «pour des soins infirmiers forts». Quelques mois auront suffi à la commission chargée du dossier au Conseil national, dominée par la droite, pour vider ce texte de sa substance. Pourtant, la proposition du gouvernement était déjà très en deçà des objectifs de l'initiative populaire qui, en novembre 2021, avait remporté un succès sans appel dans les urnes. Avec 61% de oui, la majorité du peuple et des cantons s'était clairement prononcée en faveur d'un renforcement des soins infirmiers. La pandémie de Covid sévissait alors et on entendait encore l'écho des applaudissements aux balcons qui, au début de la crise, remerciaient le personnel soignant pour s'être retrouvé en première ligne contre le coronavirus.

Cela avait déclenché une prise de conscience sur la dureté du métier exercé par les personnes qui prennent soin de nous lorsque nous faisons face à des problèmes de santé. Lourde charge de travail, situations stressantes, horaires irréguliers et de nuit sont le lot quotidien des infirmières et des infirmiers. Tout cela pour des salaires loin d'être mirobolants. Pas étonnant que le nombre de celles et ceux qui, épuisés, abandonnent la profession en cours de route ne cesse de grossir, aggravant la pénurie de personnel médical. Après l'entrée en vigueur, en 2024, du premier volet de l'initiative, portant sur la formation, la deuxième étape est censée améliorer les conditions de travail dans la branche. Mais force est de constater que le bel état de solidarité manifesté lors de la crise sanitaire s'est essoufflé. Du moins chez les élus de droite. Pour eux, pas question de réduire la durée maximale de la semaine de travail, ni de mieux payer les heures effectuées le dimanche et les jours fériés.

Cette tendance à bafouer la volonté populaire devient hélas récurrente dans le camp bourgeois, qui abuse de sa position de force au Parlement. Mauvais perdant, il rechigne régulièrement, après une défaite en votation, à se plier au verdict du peuple. C'est également le cas, par exemple, avec la 13^e rente AVS, à laquelle le Conseil national ne veut octroyer qu'un financement temporaire. Mais disposer de la majorité parlementaire ne permet pas pour autant d'imposer sa loi envers et contre tout, surtout dans un système de démocratie semi-directe tel que le nôtre. C'est d'autant plus vrai que, vu les scores de ces initiatives dans les urnes, il est clair que les partis de droite sont en porte-à-faux – sur ce genre de sujets – avec une part non négligeable de leur propre base électorale. Alors oui, renforcer les soins infirmiers représente un certain coût. Mais on ne lésine pas sur la santé. C'est une question de priorités. Quand il s'est agi de voler au secours de Credit Suisse, on a bien sorti des milliards d'un chapeau... ■

FENÊTRE SUR GARE



L'INSTANTANÉ

Photo Thierry Porchet

Une des gares les plus modernes d'Europe à sa construction, la gare de Berne, a toujours été assez sombre. Pour y remédier, l'immense mur qui longe le quai 1 et sépare la gare de la ville va être largement ouvert afin de laisser entrer plus de lumière. ■



Act now! a lancé une nouvelle campagne pour réclamer un abandon du pétrole.

«LE PÉTROLE TUE»

«L'industrie pétrolière porte une responsabilité écrasante dans la catastrophe climatique et écologique. Depuis des décennies, elle entretient le déni sur la nocivité de son produit et alimente la dépendance au pétrole.» Face à ce constat, le mouvement Act now! a lancé une nouvelle campagne nationale intitulée «Le pétrole tue». Dans un courrier envoyé le 21 septembre, il a demandé à treize sociétés de distribution d'apposer des avertissements sanitaires et climatiques sur leurs pompes à essence, à l'image de ce qui se fait depuis longtemps sur les paquets de cigarettes.

Ces lettres ont été suivies de rappels. Seules cinq entreprises ont répondu jusqu'à présent. Act now! précise dans ses communiqués qu'un dialogue est en cours avec les entreprises Migrol, Agrola et Volenergy. Shell et Coop Pronto ont communiqué leur refus.

Dans un second temps, des militants se sont invités pacifiquement aux sièges de Tamoil à Genève (le 8 décembre), Avia au Mont-sur-Lausanne (le 8 janvier) et Socar à Zurich (le 15 janvier). Ils ont réitéré leurs revendications de vive voix et demandé à obtenir un rendez-vous avec les responsables, absents lors de leurs actions. Act now!

attend encore des réponses (de Combustia, ECSA Energy, Eni, Jubin Frères et Scall) et promet déjà une vague d'actions de plus grande ampleur dès ce printemps.

Se basant sur de nombreuses études, le mouvement rappelle: «Se libérer de notre dépendance au pétrole est plus qu'une question technique ou de santé publique, c'est une nécessité pour permettre la justice, la vie et les liens humains. Il s'agit de désintoxiquer notre quotidien, en ouvrant de nouveaux possibles. Il s'agit de sauver des millions de vies.» ■ AA

Toutes les informations sur: weactnow.ch



DE BIAS

Christophe Gallaz

LE VISAGE DE MATHIAS SUR LA MER DES ÉVÉNEMENTS

J'observais voici deux semaines à la télévision Mathias Reynard, président du Conseil d'Etat valaisan. Il était au milieu de la foule, à Crans-Montana, où quarante jeunes gens venaient de périr dans l'embarquement d'un bar au soir du Nouvel An. Son visage étant le seul dont l'expression fût à ce point marquée par sa conscience de percevoir la mort et la vie comme des sœurs jumelles et non pas en succession l'une de l'autre. Il se manifestait vivant mais se révélait travaillé par les ampleurs de la mort, et se manifestait travaillé par ces amplitudes en se révélant vivant pour représenter ses collègues et s'exprimer. Ainsi Mathias incarna-t-il sous mes yeux, dans cette circonstance, notre

espèce au plus profond d'elle-même. Au plus juste aussi. Dégagée de ses contingences et dépouillée de ses rituels trop tenus. Un peu comme sont les portraits de Diego Giacometti réalisés par son frère Alberto, qui représente sa figure par un ensemble de lignes circulaires articulées autour de saisissements intimes inouïs. Alors qu'autour de lui, sur la place devant le bar embrasé comme dans la foule officielle et laïque amassée, toutes les physionomies arboreraient déjà la normalité du tragique affichée depuis toujours par les médias.

Dès lors j'entrepris de promener ma pensée dans le moutonnement illuminé des faits et des événements pouvant m'expliquer en quoi son visage m'était apparu comme un contre-exemple parfait du monde tel qu'il s'affole en ce deuxième quart du XXI^e siècle. Ce voyage me ramena d'abord au Néolithique, vers l'an 10 000 avant notre ère, quand nos ancêtres commencèrent de s'établir en sédentaires sur leur lieu d'habitation comme de leurs cultures. Avant que l'invention de l'écriture, advenue 7000 ans plus tard en Mésopotamie, leur permit de

codifier les notions de l'usage et de la propriété foncières.

Il s'ensuivit le pire, avec la pratique des prédatations territoriales et des colonisations proches ou lointaines qui devinrent la marque de notre espèce. Aggravée par son obsession d'en profiter pour rentabiliser tous ses décors englobant aussi les montagnes, les mers, les océans et le Vivant non humain chosifié dans la foulée. Il en résulta tout autant nos accoutumances à la brutalité comme façon d'être et comme façon d'agir, y compris dans le cadre de la Cité physique et politique. Au mépris croissant, bien sûr, de tout principe organisationnel pouvant concourir à la satisfaction de l'intérêt général.

A ce point de mes vagabondages intérieurs, les événements du passé comme du présent, et ceux de l'Ici comme de l'Ailleurs, ne cessèrent plus de s'emboîter et de se déboîter dans mon esprit. Ils étaient devenus les éléments d'un jeu. Ils s'y remboîtaient puis s'y déboîtaient chaque fois différemment, sans relâche et sans logique apparente. A la façon des vagues sur la mer, et de leurs oscillations, qui finissent par modeler

jusqu'au sable des grands fonds. La cupidité dans ses parallélismes et souvent ses synergies, en provenance lointaine de l'appropriation foncière inventée dans les temps néolithiques, m'apparut comme un premier thème de méditation. Je songeai qu'elle avait animé les deux personnes ayant laissé leur bar de Crans-Montana se transformer en sourcière de flammes potentielles, et pareillement animé les responsables de cette commune n'ayant pas évalué la dangerosité des lieux.

Et qu'elle avait de surcroît pareillement animé presque en même temps, c'est-à-dire au surlendemain de la nuit carbonisée du Nouvel An valaisan, les forces armées que le taré de Washington avait engagées pour mettre le Venezuela sous tutelle aux fins d'en arracher le pétrole. Avant d'envisager la mise sous tutelle du Groenland aux fins d'en arracher les minerais.

Et qu'elle avait enfin animé, après avoir condamné des dizaines de jeunes à la mort en Valais, des milliers d'Iraniens semblablement jeunes, entre 15 et 17 ans, qui s'appelaient par exemple Mustafa Fallahi, ou Taha

Safari, ou Reza Moradi Abdolvand dans la ville d'Azna. Ou la petite nauseuse de 15 ans, qui s'appelait Arnika Dabbagh, dans la ville de Gorgan.

Comme si la nébuleuse infinie des profiteurs au pouvoir ne se sentait pouvoir survivre, et pour étoffer ses bénéfices, qu'en exploitant la relève en temps de paix à moins de la coucher, en temps de révolte ou de guerre, dans son propre sang après l'avoir criblée de balles tirées de derrière à bout portant.

C'est dans le contexte de ces crimes que le visage et la personne de Mathias, l'autre jour, furent ceux d'un humain campé dans sa justesse. Traversés de larmes en nos temps d'indifférence et de masques. Accordés à la vibration des mots que les professionnels de la rhétorique politique ou géopolitique lissent infailliblement sur le mode du discours en surplomb. Affichant son émotion quand les mises en scène de soi triomphant, comme à Crans-Montana justement ces jours-ci, où prolifèrent les selfies cadrés pile en face du bar dévasté. Vœux de vaillance et d'énergie, cher passager de cette chronique, et gratitude. ■

DES MILITANTS CLIMATIQUES LUTTENT POUR LE DROIT DE MANIFESTER

Plus de six ans après les actions de désobéissance civile d'Extinction Rebellion, à Lausanne, des requêtes ont été déposées à la Cour européenne des droits de l'homme. Retour sur la saga judiciaire du «Procès des 200».

Textes Aline Andrey

En 2019, des dizaines de milliers de citoyens ont alerté sur l'urgence climatique dans les rues de Suisse. La Grève du climat a mobilisé la jeunesse du pays lors de nombreuses manifestations contre le réchauffement climatique. Des actions de désobéissance civile d'Extinction Rebellion (XR) se sont fait l'écho de revendications légitimes, à savoir la survie de la biodiversité et de l'humanité. À Lausanne, des centaines de militantes et de militants de XR ont été arrêtés et condamnés à des peines pécuniaires. Ils ont fait recours, et les procès ont commencé en 2021 seulement. Récemment, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a reçu des requêtes de la part de 25 personnes. D'autres vont suivre. Max, un des activistes qui coordonnent l'association du «Procès des 200», explique: «L'axe central de notre défense s'appuie sur les articles 10 et 11 de la CEDH, qui consacrent le droit fondamental de s'exprimer, de s'organiser et de manifester librement, sans intimidation ni répression arbitraire de l'Etat, condition indispensable à toute démocratie réelle.»

MORCELLEMENT DES PROCÈS

Le procès politique espéré par l'association du «Procès des 200» n'a en effet pas eu lieu. Sa demande d'un seul grand procès collectif - à l'image de ce qui s'est fait dans le canton de Fribourg (après l'action du Black Friday) - a été rejetée. La justice vaudoise a invoqué son impossibilité technique à organiser un seul grand procès, une décision purement politique selon l'association du «Procès des 200». «Cette disjonction constitue un des éléments en vue d'un recours à la CEDH, dans la mesure où, dans ce contexte précis, elle viole l'article 6 de la CEDH garantissant le droit à un procès équitable, explique Max. La jonction permet d'assurer l'égalité de traitement, d'éviter des décisions contradictoires et de garantir le respect du principe de célérité, c'est-à-dire la tenue des procès dans un délai raisonnable, en l'espèce, non pas un an et demi plus tard. Elle permet également de prévenir une multiplication inutile des procédures et des frais et, surtout, d'éviter d'entrer au tribunal en se sachant déjà condamné au motif que le même juge a déjà statué dans un procès similaire.»

L'association s'insurge également contre l'exclusion constante de toute expertise indépendante et de prises de position publiques hostiles de magistrats en fonction.



Le 20 septembre 2019, plusieurs centaines de personnes ont bloqué le pont Bessières à Lausanne pour demander au Conseil fédéral d'informer la population sur la gravité de la situation climatique et de prendre des mesures en conséquence. Deux autres actions de désobéissance civile pacifique d'Extinction Rebellion ont suivi dans la capitale vaudoise. À la suite de quoi, de nombreux activistes amendés ont fait recours.

Ce morcellement des procès et la lenteur de la justice ont eu plusieurs effets délétères: la difficulté à s'organiser collectivement, la réduction de la couverture médiatique, l'épuisement des militants, l'effet dissuasif (*chilling effect*)... Les peines prononcées sous sursis, les inscriptions au casier judiciaire et les lourds frais judiciaires ont découragé beaucoup de militants de continuer les actions de désobéissance civile.

PLUS DE 300 000 FRANCS DE FRAIS

Les frais judiciaires à payer jusqu'à aujourd'hui se montent à plus de 280 000 francs. Sans compter les ordonnances pénales déjà payées, estimées à 100 000 francs environ. D'où l'appel aux dons lancé en décembre dernier par l'association.

«En plus des inscriptions aux casiers judiciaires, entre deux et cinq ans, l'inscription au casier Vostra pendant quinze ans (base de données officielle suisse des antécédents pénaux, réservée aux autorités), il existe également un casier dit «police», qui n'est pas relié à la justice; dès lors, les fausses accusations, et il y en a eu, n'y sont pas corrélées», dénonce Max, également outré

que la séparation des pouvoirs ne s'applique visiblement pas aux juges, tous encartés dans des partis...

«Ces procédures ont été usantes. Beaucoup de militants sont allés de désillusion en désillusion et ont perdu une forme de confiance en la justice. Les casiers judiciaires ont eu des incidences négatives sur des personnes qui postulaient dans le service public ou souhaitaient devenir famille d'accueil par exemple», abonde M^e Gaspard Genton (lire ci-dessous).

EN QUELQUES CHIFFRES

Selon les chiffres de l'association, à la suite de trois actions de désobéissance civile pacifiques menées par XR à Lausanne, 329 ordonnances pénales ont été émises, 196 prévenus ont payé, 132 ont fait recours. En 1^{re} instance, 38 procès conduits par six juges ont eu lieu. Tous les militants ont été déboutés. «Une cinquantaine d'entre eux ont payé leurs amendes dont les montants étaient très aléatoires», précise Max. Et 83 personnes ont fait recours au Tribunal cantonal (TC). «À ce stade, seules six personnes ont eu gain de cause, ayant été délogées

trop rapidement par la police pour faire valoir leurs droits de s'exprimer, le 14 décembre 2019 sur la place Saint-François. Les autres par contre sont restés trop longtemps... explique Max. Et 77 personnes ont donc fait appel au Tribunal fédéral (TF), qui a admis les recours et renvoyé les dossiers à la justice cantonale, arguant qu'elle n'avait pas fait son travail en accusant tout le monde de tout. Le TF a toutefois conservé les deux tiers des frais avancés par les militants.» Un deuxième round a eu lieu au TC, puis de nouveau à Mon-Repos. Et maintenant à la CEDH...

Celle-ci s'est positionnée concernant la plainte des Aînées pour le climat, montrant que la Suisse n'en faisait clairement pas assez. Dans le cas du «Procès des 200», les militants vont devoir encore faire preuve de patience. «Cela va prendre beaucoup de temps, estime Max. La CEDH pourrait toutefois regrouper les dossiers similaires ou s'occuper du premier qui pourra servir tous les autres, mais surtout servir le droit de manifester en Suisse.» ■

Plus d'informations et dons:
leprocèsdes200.ch

NOMBREUSES RESTRICTIONS EN SUISSE

Antoine Grosjean

Le droit de manifester a fait l'objet de restrictions récentes en Suisse ces dernières années. Mais ses défenseurs ont remporté une manche à Zurich en octobre dernier. La justice cantonale a jugé disproportionnée la décision de la Ville de Zurich d'interdire la veillée «Stop violence in Israel and Palestine», organisée par le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) en octobre 2023. Cette décision, qui suivait une interdiction générale des manifestations liées au conflit au Proche-Orient, violait la liberté d'opinion et de réunion, et ne se justifiait pas puisque aucune preuve d'un danger imminent n'avait été apportée. Pour Amnesty International Suisse, «ce jugement confirme que la Suisse doit garantir le droit de réunion pacifique, même en période de tensions internationales».

En fin d'année, l'ONG a par ailleurs dénoncé, dans un long compte-rendu, un usage excessif de la force par la police bernoise lors de la manifestation pour Gaza du 11 octobre dernier dans la capitale. Ce rassemblement avait donné lieu à des débordements et à d'importants dégâts matériels, mais Amnesty - qui a recueilli de nombreux témoignages et dont une équipe d'observateurs était sur place - estime que la réponse policière aux actes violents d'une minorité de participants était disproportionnée. Et de fustiger le «caractère punitif» de l'intervention des forces de l'ordre, qui ont longuement encerclé une foule de centaines de personnes exposées aux tirs de balles en caoutchouc (parfois à hauteur de tête), aux canons à eau et aux gaz lacrymogènes, sans possibilité de s'échapper. De nombreuses personnes ont été blessées, y compris de simples passants. ■

«La répression a été colossale avec des sanctions lourdes»

M^e Gaspard Genton est l'un des avocats qui défendent les militants d'Extinction Rebellion (XR). Il est aussi membre du collectif Avocat·e·s pour le climat. Entretien.

Quels sont les éléments des requêtes formulées à la CEDH?

Les griefs formés sont liés à la liberté de réunion et d'expression, ainsi qu'au respect des garanties d'un procès équitable. Rappelons que, si l'exigence d'autorisation préalable en Suisse est appliquée, cela va à l'encontre de ce que préconisent l'ONU et la CEDH. Devoir demander une autorisation aux autorités pour exprimer son désaccord vis-à-vis de celles-ci vide de son sens la liberté de manifester et n'est pas conforme aux droits fondamentaux. Dans le cas des

actions de XR à Lausanne, on peut conclure à une violation du droit à un procès équitable, en particulier du fait du refus de faire instruire des preuves à décharge disponibles et du morcellement des procédures. Cette disjonction des causes est particulièrement choquante, car elle porte atteinte à la présomption d'innocence. De surcroît, toutes les personnes ont été condamnées, qu'elles aient fait la tortue (soit se tenir à plusieurs pour freiner l'évacuation, *ndl*) ou qu'elles soient restées sur le trottoir. Pour de simples manifestations, la répression a été colossale avec des sanctions lourdes. À contrario, les procès liés à la ZAD à Nyon se sont mieux déroulés. Et nous avons gagné en appel le procès collectif des militants climatiques qui avaient

participé à un blocage lors du Black Friday à Fribourg. Nous croisons les doigts pour que la Cour accepte de se saisir de l'une des requêtes qui auront été déposées devant elle et examinons l'opportunité de saisir le comité de conformité de la Convention d'Aarhus qui prévoit que les procédures doivent être gratuites ou peu onéreuses pour ne pas freiner l'accès à la justice.

Vous êtes encore en procédure au niveau du Tribunal fédéral...

Six ans après les faits, toutes les procédures ne sont pas closes. Dans le cas qui m'occupe encore, nous avons fait recours au TF avec un élément supplémentaire. A savoir, le témoignage d'un responsable des TL qui avait des preuves écrites que la

Municipalité, la police et les transports publics étaient informés en amont des manifestations pour pouvoir s'y préparer. Ce qui est choquant, c'est que les juges ont refusé de recevoir et de voir ces documents. Or, depuis le début des procès des 200, nous demandons la production de ces pièces et des dossiers en main des autorités. Malgré cet élément complémentaire, il y a peu de chance que le TF prononce un jugement différent des autres, car cela signifierait de reconsidérer l'ensemble des procès.

De manière générale, comment voyez-vous la démocratie en Suisse?

Nous assistons à une dégradation générale des droits fondamentaux et démocratiques. Je rappelle que, lors du procès climatique sur

la partie de tennis dans les locaux d'UBS, le Tribunal fédéral a exposé que ce genre d'actions n'avait pas lieu d'être puisqu'il aurait existé d'autres moyens d'expression tels que des manifestations autorisées ou le lancement d'initiatives. Or, ce n'est pas si simple. Un cas particulièrement choquant est celui de Sion. Une demande d'autorisation de manifester pour Gaza a été refusée. Elle a fait l'objet d'un recours et un rassemblement s'est quand même tenu, avec pour conséquence... une amende de 80 000 francs pour l'organisateur (un recours a été déposé, *ndl*). Concernant les initiatives, certaines sont invalidées, telles que celles du collectif Agissons! qui voulaient taxer la publicité ou rendre les transports publics gratuits. ■